



TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 9

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Montréal—septembre 1946

La C.T.C.C. après 25 ans

Congrès anniversaire à Québec du 15 au 19 septembre. — Réalisations. — Voeux.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, mouvement vraiment canadien-français, national et catholique, célèbre cette année ses 25 ans d'existence.

Réunis à Hull en 1921, les pionniers voulaient réaliser l'unité du mouvement syndical dans le Québec. Prévoaient-ils alors toute l'ampleur que prendrait la nouvelle Confédération? Quelques-uns pourraient prétexter que ses progrès furent lents. Mais les chefs du mouvement n'ont jamais prétendu brûler les étapes. Le mouvement s'est imposé par sa modération, son sérieux, son esprit pacifique. Et ce fut à l'avantage du travailleur toujours.

A la C.T.C.C. on doit en grande partie la législation sociale du Québec.

Après 25 années d'activité et d'action persévérante, la C.T.C.C. ne s'arrêtera pas là dans sa marche. Toujours à l'avant-garde, ses chefs demeurent en éveil sans cesse et ils restent au premier rang de ces apôtres sociaux que souhaitait voir surgir Sa Sainteté Léon XIII.

A l'occasion du 25ème anniversaire de fondation de la C.T.C.C. nous en profitons, au nom de tous les syndiqués du Québec, pour remercier les pionniers du mouvement et les féliciter pour le travail accompli.

Ils est incontestable que ceux qui dirigent le mouvement à l'heure présente, dignes successeurs des fondateurs, iront toujours de l'avant. A tous nous disons: "APRÈS VINGT-CINQ ANS, VERS DE NOUVEAUX TRIOMPHES!"

COMITÉ EXÉCUTIF de la CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA INC.

PRÉSIDENT GÉNÉRAL



M. ALFRED CHARPENTIER

1^{ER} VICE-PRÉS.



M. ÉMILE TELLIER

2^E VICE-PRÉS.



M. OSIAS FILION



M. ALP. ROBERGE
3^E VICE-PRÉS.



M. L.-P. BOILY
4^E VICE-PRÉS.



M. GÉRARD PICARD
SECRETARE GÉNÉRAL



LT. COL. (ABBÉ) GEO. CÔTÉ
AUMONIER



M. ROMEO ETHIER
TRÉSORIER

1921
—
1946

Directives de l'Exécutif sur l'organisation

Organisation syndicale

L'Exécutif de la CTCC a accordé tout son attention aux conclusions des diverses journées d'études tenues au cours de l'année, et croit devoir faire, dès avant le Congrès, les recommandations suivantes aux corps affiliés et à leurs dirigeants:

1.—Au moment de l'élaboration de leur programme d'action, les Fédérations, les Conseils centraux et les Secrétariats ont toute latitude dans les limites de leurs juridictions respectives;

2.—Avant d'entreprendre la phase de réalisation d'un programme d'organisation syndicale, les Fédérations, d'une part, et les Conseils centraux et Secrétariats, d'autre part, doivent s'entendre et travailler en coopération, et requérir l'assistance de la CTCC, s'il y a lieu;

3.—Si un Conseil Central ou un Secrétariat désire prendre l'initiative de la fondation d'un syndicat soit à la suite d'une demande ouvrière ou conformément au programme d'action arrêté, ce Conseil central ou ce Secrétariat doivent, au préalable, s'entendre avec la Fédération intéressée s'il s'agit d'un syndicat susceptible d'être affilié à une fédération;

4.—Si une Fédération désire prendre l'initiative de fonder un syndicat dans une localité située dans la juridiction territoriale d'un Conseil central ou d'un Secrétariat, cette Fédération doit, au préalable, s'entendre avec le Conseil central ou le Secrétariat existants;

5.—La CTCC est d'avis que les ententes ci-haut mentionnées devraient se faire, non par correspondance, mais par rencontres entre les officiers supérieurs des corps intéressés;

6.—Si la CTCC, à titre d'assistance ou pour assurer l'expansion du mouvement syndical ou à donner son appui à des syndicats existants, elle devra s'entendre, au préalable, avec les Fédérations, conseils centraux et secrétariats, selon le cas;

7.—Lorsqu'un Conseil central, un Secrétariat ou une Fédération ont en mains un cas difficile et prévoient devoir demander l'assistance d'un aviseur technique de la CTCC, il est fortement recommandé que la CTCC soit saisi du cas à son début afin qu'il puisse être suivi à chaque phase des procédures;

8.—Tout syndicat, avant d'entrer en négociations ou avant de présenter une requête à un Conseil du travail, devrait toujours consulter sa Fédération, s'il est fédéré, et son Conseil Central ou son Secrétariat, s'il n'est pas fédéré. S'il s'agit d'un cas susceptible de requérir l'assistance d'un aviseur technique de la CTCC, l'on devrait aussi, dès ce stage, consulter la CTCC avant d'agir;

9.—Au moment des négociations les demandes doivent être justifiées, et tout en maintenant la fermeté nécessaire, être prêts à négocier de bonne foi à la lumière des raisons apportées de part et d'autre. Les négociateurs ne doivent pas se contredire devant un employeur, et avant de donner une opinion sur un sujet difficile, se retirer et se consulter avant de se compromettre. Les négociateurs doivent agir dans les limites du mandat qui leur a été conféré. Devant l'assemblée délirante, les négociateurs doivent exposer objectivement les raisons apportées pour ou contre une demande afin de guider les membres dans leurs décisions.

Convention collective de travail signée à la Paton de Sherbrooke

M. R. Harmégnies représentant de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) nous apprend qu'une convention collective de travail régissant les salaires et les conditions de travail pour une année a été signée hier entre La Paton Mfg. Co. et leur Association Nationale des Employés de la Paton de Sherbrooke. MM. Charles A. Laliberté et Joseph Gervais respectivement président et secrétaire ont signé pour les employés.

Cette convention qui apporte aux employés de la Paton de grands avantages est la conclusion d'une longue période de lutte et de revendications de la part de ces derniers.

L'entente signée avec la Compagnie Paton comprend, en outre les avantages suivants:

a) Reconnaissance de l'Association comme seule agence de négociations collectives.

b) Clause de sécurité syndicale. Déduction des contributions communément appelé (Check off).

c) Augmentation générale de

Habits d'or pour les ouvriers

Le régime le plus favorable à la classe ouvrière, c'est le régime corporatisme. La preuve c'est que tous les gouvernements depuis Philippe LeBel (1285) jusqu'à Louis XIV (1671) durent interdire aux ouvriers de se vêtir comme leurs patrons avec des habits d'or et d'argent.

Des habits d'or et d'argent les ouvriers pouvaient s'en procurer au moyen-âge corporatif.

salaires pour l'année 1946-47 équivalent à \$160,000.00 dollars. Les journaliers qui étaient payés 41c. l'heure seront payés à l'avenir 5c. l'heure. Le taux de salaire des tisserands qui étaient en moyenne de 55c. l'heure passe à 73c.

d) Une procédure à griefs avec arbitrage pour solutionner pacifiquement les petites disputes qui pourraient surgir pendant l'application de la présente entente.

M. Harmégnies nous déclare que les employés tout comme lui-même sont d'accord à féliciter la direction de la compagnie pour la manière dont les négociations se sont poursuivies

Nouvelle convention collective à La Tuque, P.Q.

La date du renouvellement du contrat était le 15 mai 1946. L'Union Internationale avait en permanence depuis septembre 1945, deux organisateurs et pendant les derniers mois, elle avait régulièrement au moins cinq. L'Union Internationale proclamait qu'il y aurait vote afin que les ouvriers puissent se libérer du syndicat dans le délai voulu.

L'Internationale fit application pour être reconnue. Sa requête fut rejetée car le nombre d'ouvriers qui avaient adhéré à l'Union Internationale était bien minime. Comme autre moyen pour déclencher le vote l'Union Internationale soumit à la Commission, par l'entremise d'un "savant" procureur, un mémoire alléguant intimidation de la part des représentants du syndicat. Après comparution des parties et réponse du Syndicat audit mémoire, ce dernier fut rejeté par la Commission.

Non content de ce deuxième refus, l'Union Internationale usa de

toutes ses influences politiques et soumit un deuxième mémoire à la Commission. Celle-ci refusa encore une fois et maintint le certificat du syndicat pour représenter les ouvriers.

A la suite de cette grande victoire, une soirée fut organisée par le Syndicat, le 4 août dans la salle paroissiale, pour marquer ce succès éclatant.

Etaient présents entr'autres invités distingués, M. l'abbé J. Lockwell, aumônier de la Fédération de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, Président de la même fédération, Monsieur William Brulé, président du Conseil Central de la Mauricie, M. Irénée Bédard, secrétaire de ce même Conseil Central et Albert Sénécal, organisateur des syndicats de Shawinigan Falls. En plus, il y avait plusieurs représentants de la Compagnie.

Dans ses multiples négociations, le Syndicat reçut de l'aide de la part de sa Fédération et de la C.T.C.C.

MERCIER & DION

FOURRURES DE QUALITE

- Emmagasiner
- Réparations
- Manteaux sur commande

2117, rue MONT-ROYAL

ALBERT MERCIER, prop.

FR.

2711

près de la rue
DELORIMIER

Rés. Tél.: AM. 8816



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle, le ministre du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux, y compris la formation en réadaptation et l'apprentissage... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ETAT... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE et la liaison avec l'Organisation Internationale du Travail.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. — Ecrivez aujourd'hui même:

Les
FORESTIERS
CATHOLIQUES
1015, rue Saint-Denis,
MONTREAL.

Veillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom

Adresse

[T1]

Occupation âge.....

206, RUE DU PONT

TÉL.: 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toute réparation mécanique

Spécialités: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène

SUCCES DE DEUX CONGRES

Les Fédérations du Meuble et du vêtement.

Les deux congrès se sont déroulés à Victoriaville les 9 et 10 août derniers sous la présidence respective des confrères H. Bolvert, pour le meuble et de A. Rheault, pour le vêtement.

Dans son rapport, le président de la Fédération du meuble a souligné les points suivants: De 6 qu'ils étaient l'an dernier avec 800 membres, les syndicats affiliés sont passés à 10 avec 1,000 membres, grâce au travail efficace du Secrétaire Général de la C.T.C.C., et de René Hermégnies. La fédération a été partie contractante au décret 639 qui comporte de substantielles augmentations de salaire et des vacances payées. De plus, de nombreuses demandes pour de meilleures conditions de travail ont été portées et sont encore à l'étude à l'Association des Manufactureurs du Meuble.

De son côté Alain Rheault, du vêtement, a aussi présenté un rapport qui accuse "progrès" sur l'année dernière. Relativement à l'expansion de ses cadres, la fédération a fait un franc bond de 1,400 à 2,000 membres et de 5 à 10 syndicats — tout cela dû à la généreuse collaboration de la C.T.C.C., des membres de la Fédération, de l'organisateur Hbéré (ce qui est du nouveau) et en particulier de Gérard Picard. Les conditions de travail ont aussi été largement améliorées: la semaine de 44 heures, temps et demi après 44 heures, semaine de 5 jours, vacances payées, etc...

Il y eut deux séances conjointes d'études et de nombreuses résolutions ont été adoptées (nous regrettons de ne pas les avoir sous la main pour les publier).

A la clôture, le Président et le Secrétaire général de la C.T.C.C. ont tour à tour adressé la parole et ont donné des directives pour la marche des deux Fédérations. Au banquet de clôture, on remarquait le député du comté Monsieur Plourde, les deux maîtres de Victoriaville et d'Artabaska, MM. Ducharme et L'Abbé; plusieurs patrons ont également pris partie aux agapes finales; mentionnons ceux de Victoriaville Furniture, de Rubbins Brothers, de Utilty Textile, etc... Les abbés Gauthier de Victoriaville et Parenteau de Nicolet ont aussi pris part au Congrès.

Dans son rapport, le Président a fait ressortir le travail colossal des officiers supérieurs qui ont organisé ça et là dans la province, des voyages d'initiation syndicale. Il a signalé que trop souvent, on rencontre de ces égoïstes qui ne veulent pas payer de cotisation, mais qui veulent bénéficier des avantages du syndicat. Cette mention a fait l'objet d'une résolution concernant l'application de la formule Rand.

Le rapport du Secrétaire a révélé qu'il vaudrait mieux laisser un homme dûment qualifié dans le bureau pour permettre au Président et au Secrétaire de se tenir en contact constant avec les employés du commerce.

Parmi les résolutions adoptées, mentionnons les suivantes d'un intérêt particulier et qui seront ritablement pour les intérêts de leurs membres.

Le banquet fut présidé par M. Antonio Robert, président du syndicat des gantiers de Montréal. Parmi les invités on remarquait M. le curé de Marieville, M. Roméo Ethier, trésorier-général de la C.T.C.C., M. l'abbé J.-C. Leclaire, aumônier diocésain des syndicats de St-Hyacinthe, et M. l'abbé Maurice-J. Maher, aumônier des syndicats de Montréal.

Les élections, présidées par M. Roméo Ethier, trésorier-général de la C.T.C.C., donnèrent les résultats suivants: Prés.: M. Geo. St-Pierre de Montréal; 1er Vice-Prés. M. Ed. Durand de Loretteville; 2ème Vice-Prés.: M. Benoit St-Cyr de St-Tite; Secr.-trés.: M. Z. Lamoureux de Montréal;

Rapport du Congrès de la Fédération Catholique des Employés du Commerce de l'Industrie et de la Finance

(Affiliée à la C.T.C.C.)

La Fédération Catholique des Employés du Commerce, de l'Industrie et de la Finance de la Province de Québec a tenu son congrès annuel à Québec les 4 et 5 août derniers. Treize syndicats étaient représentés par une trentaine de délégués officiels et autant de délégués fraternels.

Le dimanche au soir, il y eut banquet et soirée récréative au Vatel de Charlesbourg; le 5 au matin, le congrès s'est ouvert sous la présidence de M. Lauréat Cloutier.

Dans son rapport, le Président a fait ressortir le travail colossal des officiers supérieurs qui ont organisé ça et là dans la province, des voyages d'initiation syndicale. Il a signalé que trop souvent, on rencontre de ces égoïstes qui ne veulent pas payer de cotisation, mais qui veulent bénéficier des avantages du syndicat. Cette mention a fait l'objet d'une résolution concernant l'application de la formule Rand.

Le rapport du Secrétaire a révélé qu'il vaudrait mieux laisser un homme dûment qualifié dans le bureau pour permettre au Président et au Secrétaire de se tenir en contact constant avec les employés du commerce.

Parmi les résolutions adoptées, mentionnons les suivantes d'un intérêt particulier et qui seront

soumises au Congrès de la C.T.C.C.:

1o—Que la C.T.C.C. étudie en Congrès la formule Rand en vue



Lauréat Cloutier

de son incorporation en amendement la Loi de la Convention Collective.

2o—Que la C.T.C.C. fasse les démarches nécessaires pour que les conventions collectives aient préséance sur les lois municipales, là où il existe des conventions collectives, en ce qui a trait aux heures de fermeture.

3o—Que le Gouverneur-en-Conseil n'accorde aucun droit de représentation aux parties non signataires, lorsqu'un syndicat a obtenu sa reconnaissance syndi-

Dernier appel aux délégués

M. Lauréat Morency, président du Conseil Général de Québec, un des organisateurs du Congrès, nous prie de faire remarquer à tous les délégués qu'il est temps plus que jamais de se réserver une chambre à Québec si on ne veut pas être désappointé. Le nombre des délégués sera plus considérable que les deux dernières années et la ville de Québec étant une ville très importante au point de vue touristique vu le nombre de personnes qui se rendent à Sainte-Anne de Beaupré, voilà d'autres raisons pour lesquelles il ne faut pas tarder pour se réserver une chambre.

cale de la Commission des Relations Ouvrières.

4o—Que la C.T.C.C. recommande aux Gouvernement fédéral et provincial de reconnaître le Vendredi-Saint comme jour chômé.

Les élections présidées par le Président général de la C.T.C.C. ont donné le résultat suivant:

- Président: M. L. Cloutier
- 1er Vice-Prés: M. Alf. Bouchard
- 2e Vice-Prés: M. Geo. Desjardins
- Sec. général: M. Marius Vallée
- Sec. Trés.: M. Maur. Dussault
- Directeurs: M. H. Primeau
- " M. L. Dorion
- " M. Ph. Fillon
- " M. Ros. Bouchard
- " M. Dom Harvey
- " M. Omer Cyr
- " M. Ul. Bouchard
- " M. Philias Paré
- " M. Jos Spennard
- " Mlle G. Murray

Congrès de la Fédération nationale des Gantiers

Le congrès a réuni 23 délégués officiels et 10 délégués fraternels. Les villes représentées étaient les suivantes: Montréal 14 délégués, Trois-Rivières 4, Ste-Anne de la Pérade 2, Québec 2, Loretteville 5 et Ste-Tite 2.

Le programme a surtout porté sur l'étude du renouvellement de la convention collective d'après les amendements soumis par chacun des syndicats représentés. Ces amendements furent acceptés à l'unanimité.

Chaque secrétaire de syndicat fit un rapport des activités de l'année. Ces rapports furent des plus intéressants et une fois de plus nous avons constaté que la fédération des gantiers, par ses syndicats affiliés, comptait dans ses rangs des officiers dévoués et compétents qui travaillent vé-

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée

MONTREAL

518 bureaux au Canada

Tout le monde a besoin d'argent

Il y a des dépenses prévues: instruction, assurances, vacances, souscriptions, cadeaux. Mais il y a aussi des dépenses imprévues: maladie, accidents, revers, voyages, occasions diverses. Ne vous laissez pas prendre au dépourvu. Quoi que vous ayez, dépensez moi s. Ne dissipez pas vos ressources. Le superflu d'aujourd'hui sera peut-être le nécessaire de demain. Mettez de l'argent de côté régulièrement. Ouvrez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

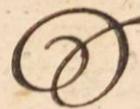
ACTIF, PLUS DE \$300,000,000

HOMMAGES

AUX

TRAVAILLEURS

La Corporation de la Cité de
Thetford Mines



THETFORD MINES, P.Q.

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédaction — Administration
1231 est, rue Démostigny, Montréal — Tél.: FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction: Pierre Forest.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et

imprimé par La Fédération des Journalistes Canadiens Inc.,
1124 Marie-Anne E.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.

MONTREAL, SEPTEMBRE 1946

A l'assurance-chômage

En juillet, le gouvernement canadien a fait subir à sa loi de l'assurance-chômage des modifications considérables. Quelques-unes d'entre elles constituent des améliorations certaines. Par contre, on a ajouté au texte de la loi un article fort anodin en apparence, mais dont les conséquences peuvent être très graves dans l'avenir. Cet article place le Service national de placement sous la juridiction du ministre du Travail.

La Commission d'assurance-chômage est un organisme autonome "tripartite", où se trouvent représentés le gouvernement, les employeurs et les employés, à l'abri, par conséquent, de l'ingérence politique. Cette Commission assure les ouvriers contre le chômage, et cette prime d'assurance est payée à la fois par l'employeur, l'employé et le gouvernement. En outre, elle maintient un service de placement qu'on peut considérer comme l'aspect strictement social de cette organisation, tandis que l'assurance proprement dite est simplement une protection économique.

Il y a environ un an, un mouvement s'est dessiné visant à placer entièrement la Commission d'assurance-chômage (service d'assurance et service de placement) sous la juridiction du ministre fédéral du Travail. Un fort travail s'est fait en ce sens, mais le coup a raté. Les partisans de cette idée, — la main-mise du Ministère du Travail sur la Commission d'assurance-chômage, — ne sont pas tenus pour battus. Ils ont dit: Il est impossible d'emporter tout le morceau; emparons-nous du service de placement. C'est ce qu'ils viennent de réussir, espérant sans doute s'ouvrir ainsi la porte à une autre victoire dans l'avenir.

Mais quelles sont donc les conséquences de cet amendement à la loi de l'Assurance-chômage?

1. — La Commission était indépendante: cet amendement lui enlève cette indépendance pour une partie notable de son travail et la livre aux pressions qui s'exercent ordinairement dans les milieux politiques. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne se faisait pas de politique à l'assurance-chômage; maintenant, en principe du moins, la chose sera très facile, car le ministre du Travail est personnellement en cause. On connaît la route: du ministre au député et du député au trafiquant de patronage...

2. — La Commission d'assurance-chômage était un organisme représentatif: pour ce qui est du service de placement, il devient un organisme bureaucratique, où le gouvernement, par l'entremise de ses fonctionnaires, détient toute l'autorité, fait la pluie et le beau temps. Patrons et ouvriers n'y trouvent plus de représentants pour faire valoir leurs doléances et défendre leurs droits. En fait, on revient au service sélectif dont on a eu tant raison de se plaindre. Le gouvernement pourra, selon son plaisir, forcer telle catégorie d'ouvriers à changer de métier; il pourra organiser des migrations de travailleurs d'une province à l'autre, d'un bout du pays à l'autre. Au fond, toutes les raisons sérieuses que nous avons de combattre le service sélectif reviennent à la surface.

Ce système conduit droit à l'étatisme le plus absolu, à l'abdication de la liberté ouvrière entre les mains d'une poignée d'individus tout-puissants.

Engageons le combat contre cet empiètement de la bureaucratie au nom de la liberté des travailleurs, au nom de la liberté des unions ouvrières.

André ROY

Un président canadien-français

Le premier article que vous venez de lire en impose un second. Après le chambardement de la loi de l'Assurance-chômage, le président de cet organisme, M. Louis Trottiér, a jugé préférable de résigner sa fonction.

Le gouvernement devra bientôt lui donner un remplaçant. M. Trottiér était un des rares Canadiens-français à occuper un poste important dans le fonctionnarisme fédéral. Il importe qu'il soit remplacé par un des nôtres. Les hommes compétents ne manquent pas.

Que tous les syndicalistes catholiques fassent pression afin d'obtenir la nomination à la présidence de la Commission d'Assurance-chômage d'un Canadien français. Le mot d'ordre est donné.

André ROY

La place du Travail

Dans le monde nouveau qui s'élabore, quelle sera la place du Travail? Y sera-t-elle plus grande qu'auparavant? Il semble que oui!

En effet, plus que jamais, le Travail est en état d'affirmer son droit à côté du Capital. Pendant deux siècles, ce fut le contraire. La guerre a beaucoup fait pour élever le Travail à une plus haute considération dans l'esprit des hommes. Le colossal développement du Travail organisé dans le monde a puissamment contribué à ce relèvement. Par sa croissance continue, le syndicalisme inculquera, à demeure, dans l'esprit des hommes que la véritable place du Travail est à l'égal de celle du Capital. Voilà la grande conquête des temps présents. Le syndicalisme du Travail est de plus en plus résolu à ce que cette conquête passe dans les faits concrets de l'industrie.

Cette similitude de rang du Capital et du Travail signifie, qu'avant le partage des profits et dividendes aux actionnaires de l'entreprise, l'ouvrier sera assuré de recevoir un salaire juste, en retour d'une journée raisonnable de travail, dans une entreprise lui procurant un confort matériel autant que protection physique et morale. Travail et Capital au même titre, signifie encore que l'exécutant du travail est un être pensant qui manie l'outil, fait frémir la machine et fait fructifier le capital: matière, machine ou argent; un être humain qui, uni aux autres exécutants, est égal au détenteur du capital comme collaborateur dans l'entreprise.

Que le travail humain prime sur le capital inerte, tout le monde s'accorde. Mais, qu'il s'agisse d'en déterminer la valeur, tout le monde est en désaccord. Voilà qu'on ne sait plus comment évaluer le travail de l'homme. Est-ce à l'échelle de son rendement individuel? A l'échelle du rendement collectif des travailleurs? A l'échelle de la prospérité de l'entreprise? du bien commun de l'industrie? du bien général de la société? est-ce à l'échelle des obligations familiales des travailleurs ou même à l'échelle du standard de vie nationale?

La chimie, la mécanique et la finance ont tellement révolutionné l'industrie et internationalisé la vie économique depuis vingt-cinq ans et surtout pendant la deuxième guerre mondiale qu'il s'en est suivi une triste extension de la prolétarisation ouvrière atteignant des multitudes innombrables de femmes dans tous les pays du monde; de cette prolétarisation, il est résulté des conséquences d'instabilité économique de plus en plus menaçante pour toutes les classes des salariés.

Dans le monde du travail, seuls les économiquement forts peuvent imposer le concept de la véritable place du Travail à côté du Capital, tandis que les économiquement faibles doivent subir le concept de la primauté du Capital sur le Travail. (Pire encore, les économiquement forts dans le monde du Travail créent souvent, sans le savoir, de l'injustice aux faibles, tout comme dans le monde du Capital les forts créent de l'injustice aux faibles.)

Où est donc le commun dénominateur social qui fera agréer par tous et partout au pays le droit du Travail d'être sur le même plan que le Capital, et qui pourra du même coup assurer la vie de ce principe dans les faits? C'est l'institution, dans chaque industrie, d'un conseil industriel national.

C'est le mariage du Capital et du Travail dans des institutions juridiques que l'Etat stimulera, aidera ou contiendra, à l'occasion, suivant le besoin, dans l'intérêt national.

Alfred CHARPENTIER

Réflexions avant le Congrès

L'organisme qui groupe en un seul tous les syndicats de la province, la C.T.C.C., célébrera bientôt ses 25 ans d'existence. Le mouvement prend donc de l'importance: il s'impose à l'attention. Ceux qui l'ont bâti à Hull, en 1921, avaient certes confiance en l'avenir; ils voulaient que le mouvement progresse, monte, avance.

Aujourd'hui, ne pourrions-nous pas nous demander si quelques-uns d'entre les milliers de syndiqués du Québec ne se fient pas un peu trop à ce que le mouvement existe. Et s'il existe... il marchera. Mais qui donc le fera marcher? Nul autre que vous et moi dans le milieu de vos activités propres. Si chacun se fie à son voisin, si personne ne travaille, ne fait effort, ne se sacrifie parfois, ne se dévoue à la cause, si la mystique du mouvement n'existe que chez le petit nombre, le mouvement court grand risque de s'enquiloiser. Non. Le mouvement ne marchera pas tout seul: il faut nécessairement quelqu'un pour le faire avancer. Tous les syndiqués du Québec canadien-français ne doivent-ils pas contribuer, chacun pour leur part, à le faire marcher?

Tous, réalisons-nous ce que nous avons à faire? Ne devenons pas apathiques, insoucians, blazés. Ne nous fions pas à d'autres pour faire le travail, pour organiser, pour réaliser, faire de la propagande. Le Congrès qui vient ne devrait-il être pour tous les syndiqués "cette piqûre qui fait remonter la pression"?

Les hommes passent, sans doute. Mais le mouvement demeure.

De ceux qui ont fondé la C.T.C.C., peu demeurent après 25 ans. Mais la C.T.C.C. doit poursuivre sa marche en avant. Ceux qui la dirigent aujourd'hui réalisent qu'elle ne marche pas seule, qu'il faut des énergies et des volontés pour la faire progresser. Si nous tous nous réalisons que l'Union rend service au travailleur, cette Union doit vivre. Si nous réalisons que la C.T.C.C. a joué au cours des dernières 25 années une part considérable d'influence pour la classe des travailleurs canadiens-français de la province de Québec, elle doit poursuivre chez nous sa marche conquérante.

Quand j'observe,



Je constate que...

Certain conseil central dans la C.T.C.C. semble considérer quelques-unes de ses filiales comme des "intouchables" tant pour les FEDERER que pour les CONFEDERER.

Nombre de militants auraient encore grand besoin de leçons en matière de collaboration syndicale; avides de "manuels" syndicaux, prompts à la critique... facile, ils OUBLIENT étrangement de critiquer le premier projet de "manuel" soumis à leur critique... judicieuse.

Certains militants parlent de la C.T.C.C. comme si elle était leur propriété: "Je m'oppose à ceci, je m'oppose à cela". On ne réfléchit pas que la C.T.C.C. est un mouvement indépendant du moi, AU-DESSUS DU MOI et qu'il faudrait dire: "l'intérêt du mouvement, à mon avis, me commande telle ou telle attitude".

L'ami De Francisco, au Congrès de la Fédération du Vêtement s'est révélé un ardent syndiqué sherbrookois autant qu'un bout en train extraordinaire à faire tordre de rire les congressistes.

Le déménagement des bureaux de la C.T.C.C. à Montréal, de la rue St-Hubert à la rue DeMontigny fait jurer d'impatience depuis deux mois le Président, le Trésorier, l'Administrateur du Travail, son comptable, de même le secrétaire du Président, (la sténo-dactylo ne jure pas mais son humeur s'assombrit); déménagement qui leur a procurés les délices de la poussière, la douceur des réparations et pour terminer un appartement grand comme un mouchoir où ils y demeurent jusqu'au jour bienheureux de leur délivrance vers le milieu de septembre.

A lire le mois prochain

Les 17, 18 et 19 août derniers, ont eu lieu les congrès des Fédérations du Textile à St-Georges de Beauce, des Barbiers-coiffeurs à St-Jean d'Iberville et du Cuir et de la Chaussure à Montréal.

N'ayant aucune nouvelle de ces congrès au moment de mettre sous presse, nous remettons au mois prochain la publication des rapports.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Franc succès du congrès de la Fédération de l'industrie minière à Asbestos

Trente-deux délégués étaient présents à l'ouverture officielle du Congrès en la salle de l'Hôtel de Ville. Parmi les personnages de marque présents, on remarquait M. le curé Alphonse Deslandes, de la paroisse St-Isaac Jogues d'Asbestos, MM. les abbés Lucien Poulin, aumônier diocésain du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Sherbrooke, l'abbé Georges Léveillé, aumônier du Syndicat d'Asbestos, M. Lorenzo Lefebvre, président du Conseil Central de Sherbrooke, M. Oliva Cyr, ex-président du Syndicat d'Asbestos.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada était représenté par MM. Alfred Charpentier, président, Gérard Picard, secrétaire général Jean Marchand, aviseur technique et R. Ethier, trésorier.

Au cours de la journée, plusieurs résolutions ont été étudiées et adoptées pour être soumises à la C.T.C.C., au congrès de cet automne. La principale question, la question de l'heure a été celle de l'amiante, maladie industrielle dont on veut faire reconnaître l'existence par les autorités du Ministère du Travail. On s'est également attaqué aux questions d'actualité, telles l'assurance-santé, l'assurance-chômage, le bill C.P. 1003.

Les élections pour l'année 1946-47 ont été tenues à la fin des délibérations. M. Gérard Picard présidait et M. Jean Marchand agissait comme secrétaire. M. Daniel Lessard a été réélu à la présidence de la Fédération pour le prochain mandat. M. Rodolphe Hamel, d'Asbestos, a été élu à la vice-présidence. M. Philippe Martineau à la charge de secrétaire

trésorier et M. Michel Quinn à celle de vérificateur.

Tous les orateurs ont eu un bon mot à dire aux congressistes et ont été unanimes à reconnaître



M. Daniel Lessard

le bien accompli par la Fédération de même que la puissance d'un syndicat fortement uni et la faveur de la doctrine sociale de l'Eglise.

Parlant de l'amiante, le député du comté de Richmond, M. Albert Goudreau, déclare que cette question importante fait l'objet d'études particulières au Ministère du Travail. On se propose de reconsidérer les cas déjà présentés. "L'amiante va se régler" assure le ministre du Travail, dit-il. Il félicite ceux qui ont eu des charges dans le Syndicat et qui lui ont permis d'atteindre les succès qu'il a obtenus depuis sa fondation.

Après le Congrès, il y eut banque au Clubhouse.

Nouvelles du Conseil Général de Québec

Délégués du Conseil général au congrès de la C.T.C.C.

MM. Lauréat Morency, Joseph Parent et Joseph Conseiller ont été choisis, à la dernière assemblée du Conseil général des syndicats, comme délégués de cet organisme au congrès de la C.T.C.C. qui se tiendra bientôt dans notre ville et qui marquera le 25^e anniversaire de fondation de notre mouvement syndical catholique.

Motion pour le congrès de la C.T.C.C.

Au congrès de la C.T.C.C. qui se tiendra dans notre ville en septembre prochain, le Conseil général présentera une motion dont le but est d'amender les règlements de la C.T.C.C. de façon qu'un membre, qui a déjà payé un droit d'entrée dans un syndicat, ne soit pas obligé d'en payer un deuxième, s'il en vient à changer de syndicat pour quelque raison que ce soit.

Syndicat maintenu à l'Empire Shirt

Le Syndicat national du vêtement de Louiseville Inc. groupant

la majorité des employés de l'usine Empire Shirt a été maintenu par la Commission des Relations Ouvrières de Québec comme agent de négociation.

Beurre et lait

Le sous-ministre de l'Agriculture d'Ottawa a répondu à une lettre du Conseil général dans laquelle on demandait des subsides tant au consommateur qu'au producteur de produits laitiers. Voici, résumée, la réponse du sous-ministre: Les subsides aux consommateurs étaient des mesures d'urgence. Le gouvernement n'entend pas les prolonger outre mesure, encore moins les établir en permanence. On a décidé d'en revenir à la situation antérieure à 1941. Pour augmenter la production du beurre, on a accordé une augmentation de 4 cents la livre, ce qui équivaut à une ristourne de 5 cents par livre de gras de lait au producteur ou, au total, d'une ristourne augmentée de 19 cents. Cette mesure, ajoute la lettre, a donné de bons résultats et l'approvisionnement en produits laitiers s'améliore.

Ce Syndicat avait obtenu sa reconnaissance officielle de la Commission le 4 juillet dernier et avait demandé aux employeurs la 1^{ère} entrevue pour entamer les négociations collectives aux termes de la loi des relations ouvrières.

La Compagnie avait différé cette invitation en raison d'une audition conjointe accordée par la Commission à la demande du comité de boutique "l'Association professionnelle des salariés de l'Empire Shirt" lequel désirait faire casser la décision première de la Commission et obtenir un vote dans l'usine.

M. Marius Bergeron, avocat et aviseur technique de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) plaide pour le Syndicat national, Me. M. Lesage représentait le comité d'usine.



**"TIENS!
UN CHÈQUE DE
L'ONCLE JEAN!"**

Robert a dix ans aujourd'hui...
L'oncle Jean lui a envoyé un chèque.
Son père explique à Robert comment
il peut aller à la banque et en toucher
le montant tout de suite.

Quand vous émettez un chèque, vous donnez à votre banque l'ordre d'en payer le montant à la personne désignée

Que cette personne habite près de chez vous ou à des milliers de milles, elle peut présenter votre chèque à sa banque et en toucher le montant

Il faut cependant qu'elle donne un reçu: sa signature au dos du chèque. Si vous avez un compte courant, votre chèque vous revient à la fin du mois et vous tient lieu de quittance.

La grande commodité des paiements par chèque n'est que l'un des nombreux services que votre banque est en état de vous rendre.



Cette annonce est commanditée par votre banque

Depuis près d'un demi-siècle...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

365 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Communiqués à l'issue de la Réunion de l'Exécutif de la C.T.C.C. à Montréal, 26-27 juillet 1946

Me L'Espérance a soumis à l'Exécutif la rédaction finale des règlements de la caisse d'assurance de la C.T.C.C. et une résolution a été adoptée, les approuvant et autorisant la procédure d'approbation par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil. En voici le texte:

"Proposé par L.-P. Boily, appuyé par Osias Filion et résolu unanimement que les règlements de la Caisse spéciale d'indemnité de la C.T.C.C., tels que ci-après rédigés, soient adoptés et transmis pour approbation par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions de la Loi des Syndicats professionnels (S.R.Q. 1941, c162)".

Le Comité d'Organisation de la C.T.C.C. recommande que l'Exécutif de la C.T.C.C. devrait clarifier une fois pour toute à quel moment commence l'exemption de la taxe per capita. Nous croyons que cette période commence dès que le syndicat est fondé et où les membres commencent à payer leur cotisation.

Le Comité recommande que la C.T.C.C. devrait émettre une lettre de créance aux syndicats qui sont affiliés même s'ils n'ont pas payé de per capita à la C.T.C.C. parce que dans la période de six mois citée au paragraphe précédent.

Le Comité recommande enfin à l'Exécutif de la C.T.C.C. de préparer une formule-type pour que la C.T.C.C. soit au courant de la

Vers l'organisation provinciale des postiers ruraux

L'organisation chez les employés de la Poste Rurale va bon train. Le Comté St-Maurice s'est joint au comté de Champlain, ce qui permet de renforcer l'organisation et faire pression de nouveau auprès des autorités pour améliorer le sort de ce groupe d'employés.

Ce nouveau groupe d'employés de la Poste Rurale fait siennes les demandes formulées par les membres du premier groupe et se promet de travailler à amener d'autres comtés à joindre leur organisation afin de constituer une force qui leur permettra d'obtenir plus tôt les revendications demandées.

Pour les employés de la Poste Rurale qui n'auraient pas pris connaissance des demandes faites par le premier groupe organisé, nous les publions de nouveau :

1°. Que les taux minima suivants soient établis pour toutes les missions à venir, soit \$75.00 du mille parcouru par année.

2°. Que les contrats existants soient modifiés en y ajoutant une clause, qu'à partir du premier juillet 1946, les taux de \$75.00 du mille parcouru soient appliqués.

Les Syndicats Nationaux Catholiques ont eu à date l'assurance que l'Honorable Ministre des Postes est bien disposé envers eux et qu'ils peuvent espérer obtenir la majorité de leurs revendications.

date de fondation des différents organismes auxquels le nouveau syndicat sera affilié, etc., etc....

AFFILIATIONS:

Deux nouveaux syndicats ont été affiliés à la C.T.C.C.:

Syndicat des Employés de l'Amiante de St-Lambert; Syndicat des Employés d'Hôpitaux de Hull.

Renouvellement de convention à la Goodyear Cotton

St-Hyacinthe. — Après six semaines de négociations concernant le renouvellement de notre convention collective entre notre Syndicat et Goodyear Cotton Co of Can. Ltd., grâce au travail des négociateurs, appuyés par le président de notre Fédération, M. H. D'Amour, nous avons obtenu de la Compagnie, une augmentation de salaires générale de .08 cents de l'heure qui représente une moyenne de 16.15%. Nous avons aussi obtenu la retenue syndicale;

deux semaines de vacances payées après dix ans de service (les employés de cinq ans et moins avaient déjà une semaine payée); et plusieurs autres améliorations concernant les conditions de travail.

L'augmentation de salaires demandée par le Syndicat était de .10 cents l'heure. Le nouveau contrat a été signé le 2 août dernier et les augmentations sont rétroactives au 1er juillet.

—Vous êtes accusé d'avoir emporté un coffre-fort sur votre dos!

—Eh oui! m'sieur le Commissaire... J'ai eu un moment de faiblesse!

Gaston Gibeault, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

G. Lamond & Fils Ltée
MEDAILLES et BAGUES
pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés

1065, BLEURY — MA. 7769

Il propage la pensée...

SANS LES ouvriers qui travaillent dans l'imprimerie et la lithographie—les compositeurs, les graveurs, les pressiers, etc.—il n'y aurait pas de livres, ni magazines, ni journaux, ni papeterie, ni cartes géographiques, ni indicateurs de chemins de fer, ni livres de classe. Le monde moderne vit le jour avec l'invention de l'imprimerie, et celle-ci, dans ses diverses applications, est aujourd'hui l'un des métiers les plus spécialisés qui soient. C'est l'un des métiers essentiels qui contribuent le plus efficacement à unir et servir notre population.

"QUAND JE SERAI GRAND..."

Un jeune garçon qui prend la ferme résolution d'apprendre un métier spécialisé s'assure pour plus tard des revenus plus élevés et une plus grande mesure de sécurité, en même temps qu'il se prépare une existence plus utile et plus satisfaisante à tous points de vue. L'avenir du Canada dépend de l'empressement que mettront nos jeunes gens à fréquenter les ateliers d'apprentissage et les écoles techniques. Nous félicitons sincèrement les jeunes Canadiens qui veulent "apprendre un métier".



Drapeau de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

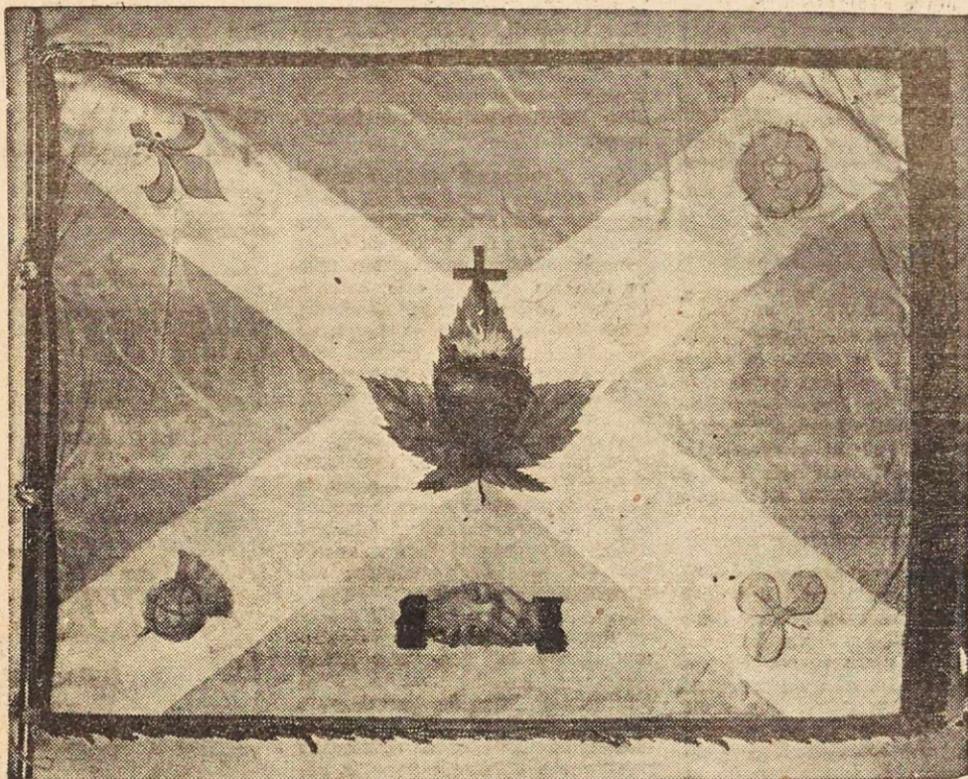
Ton drapeau est formé d'un rectangle jaune papal croisé de blanc. Les motifs suivants spécifient l'idéal de ta Confédération.

● Au milieu de l'X de Xristos qui la traverse, est le Coeur ardent de Jésus, le divin Ouvrier, surmonté de la croix rédemptrice et reposant au centre d'une feuille d'érable, notre emblème national.

pellent l'union étroite et puissante qui existe dans notre grande famille des travailleurs canadiens et catholiques-romains. Sur un ruban élégamment bouclé à la hampe, on lit notre belle devise: "Justitia et Caritas", Justice et Charité.

GLOSE

Cependant si la justice et la charité deviennent possibles et salutaires pour les confédérés, sous



Le drapeau de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

● Convergent vers ce point de ralliement de la religion et de la patrie, la fleur-de-lys des pionniers, la rose des conquérants (toutes deux placées au haut pour rappeler la supériorité numérique), le chardon et le trèfle, symboles des quatre principales races qui peuplent notre Canada: les Français, les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, afin de montrer que notre Confédération admet dans ses rangs tous nos co-religionnaires.

l'égide de la doctrine sociale de l'Eglise concrétisée par la couleur papale, la convergence des quatre symboles, fleur-de-lys, rose, chardon et trèfle vers le point central la feuille d'érable, image bien le désir de la C.T.C.C., qui est de coordonner les efforts du travailleur syndiqué, quels que soient sa race, ses tendances étrangères ou son métier, pour cimenter davantage l'unité d'un pays jeune et prometteur comme le Canada.

● Au bas, sous le motif central, deux mains loyalement tendues dans une étroite fraternelle rap-

Voilà ton drapeau, celui-là même qui t'invite à travailler pour la gloire de Dieu, le bien des tiens et pour ta seule patrie, le Canada.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président J.-Omer Pagé, secrétaire
20, rue Bayard, Québec 20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél.: 2-5808 Tél.: 3-3751

1231 est, rue Demontigny Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés. J.-Ant. Chagnon, sec.

29, rue Gordon Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés. Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés. 18 rue Caron

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.

Jean-Paul JOLY, sec.-arch.

AUGMENTATION DE SALAIRES AUX OUVRIERS DE SHAWINIGAN

Les employés de l'industrie de l'aluminium à Shawinigan viennent d'obtenir des augmentations de salaires qui varient de 10 à 14 cents l'heure. Ces augmentations viennent d'être sanctionnées par le Conseil Régional du Travail à la suite d'une requête conjointe de la compagnie et des ouvriers.

Les taux de salaires augmentés ont été fixés de façon à donner une augmentation générale de salaires à tous les employés assujettis à la convention collective.

Pour justifier ces augmentations, les parties apportaient les raisons suivantes: En premier lieu, une enquête sur les salaires avant le premier mai 1946 avait démontré que les taux des salaires inférieurs à 78 cents l'heure étaient en général plus bas que ceux qu'on payait, pour des occupations semblables, dans d'autres industries locales. En deuxième lieu, l'augmentation de 10 cents l'heure accordée dans deux importantes industries de la région au printemps et une augmentation identique par une autre industrie, étaient cause d'inégalités de traitement qu'il fallait

corriger.

Par ailleurs, le syndicat a accepté de faire tout en son pouvoir pour accroître le rendement du personnel de cette industrie.

C'est aujourd'hui même que les ouvriers reçoivent, en paiement de la différence entre les salaires gagnés à l'ancien taux et celui gagné au nouveau taux, deux chèques qui couvrent les périodes allant du 30 juin au 13 juillet et du 14 juillet au 27 juillet.

Dans un communiqué qu'il adresse au syndicat, M. Albert Sénécal, organisateur, déclare: "Il est du devoir du Syndicat d'inviter les employés à bien vouloir collaborer le plus possible, en essayant de faire disparaître toutes les inefficacités afin d'augmenter le taux de production, par homme-heure, à son maximum, ce qui permettra de maintenir les prix coûtants à leur niveau actuel. On pourra ainsi empêcher la hausse du coût de la vie et aider à maintenir le volume des ventes. La compagnie pourra continuer à garder le niveau de sa production élevé et procurera de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers.

Nos félicitations à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada à l'occasion de son 25^e anniversaire de fondation, et meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

Dionne Spinning Mills Co.

LUDGER DIONNE, président

DEPUTE DE BEAUCE AU FEDERAL

ST-GEORGES, COMTE DE BEAUCE, QUE.

Hommages aux travailleurs de notre cité et de la province, et meilleurs vœux de succès à la C.T.C.C.

CITÉ DE GRAND'MÈRE

La grande nouvelle

Enfin! Enfin! L'heure a sonné du dévoilement de la belle surprise annoncée depuis plusieurs mois... aussi, sommes-nous heureux de présenter à tous nos lecteurs, à leurs amis, bref, à la classe ouvrière, et à toutes les autres classes de la société, le premier volume écrit par la plume du Président Général de la C.T.C.C. et qui a pour titre: "MA CONVERSION AU SYNDICALISME CATHOLIQUE".

Le titre parle de lui-même: Monsieur Charpentier est un "converti". Tout le monde sait que ce n'est pas d'hier qu'il s'occupe d'unions ouvrières. Fils aîné d'une nombreuse famille, il fut attiré très jeune encore vers les syndicats ouvriers. A peine âgé de 16 ans, il endosse la salopette et s'engage à la suite de son père — dans le rude métier de briqueteur. Calquant en quelque sorte son père, il a tôt fait de joindre l'Union Internationale des Briqueteurs, Mâçons et Plâtriers d'Amérique et d'épouser à tout jamais la cause de sa grande famille ouvrière. Homme d'une seule pièce, à la fois droit et viril, il ne tarda pas, dans son ardente jeunesse, à embrasser également la cause des unions internationales neutres. Et pendant plusieurs années, il s'employa à propager son union et à défendre ses droits. Puis des événements inattendus surgirent, qui le bouleversèrent jusqu'à la moëlle des os: ce fut le chômage prolongé avec ses tourmentantes réflexions, la guerre 1914-1918, la retraite fermée et la rencontre d'amis et de prêtres zélés pour les intérêts ouvriers.

Le temps passa... et M. Charpentier, chercheur avide et passionné de la vérité, s'aperçut petit à petit que les unions internationales n'étaient pas le pain qu'il fallait donner aux ouvriers, ses frères d'armes, et qu'elles ne répondaient pas à la mentalité canadienne, française et catholique. Le doute surgit en lui, le doute avec son cortège d'ennuis... qui tiraillent et qui font mal... Au doute, suivit la longue période des recherches pénibles, des tâtonnements, des déboires et des moqueries, de la prière enfin qui soutient son homme et le conduit au triomphe. C'est ainsi que Monsieur Charpentier connut un jour la joie d'un triomphe innéarrable, en se séparant de l'internationalisme ouvrier américain pour se donner au syndicalisme catholique qu'il avait reconnu pour sa valeur professionnelle efficace, la sûreté de ses principes, notamment sa justice et sa charité, et parce qu'il espérait par lui le sa-

lut des travailleurs de chez-nous. Le lecteur, le lecteur ouvrier surtout, sera fier de son chef d'Hier et d'Aujourd'hui. Écrit simplement, le volume est à la portée des ouvriers comme des professionnels. Rien d'aussi prenant que de suivre l'auteur dans sa pénible montée vers la vérité; rien de plus frappant que ce souci de descendre au fond des choses; charmant aussi cet entêtement de celui qui n'est pas mûr

La C.F.T.C. représentée à notre Congrès

Nous publions ici une lettre que M. Gaston Tessier, secrétaire-général de la C.F.T.C. faisait parvenir dernièrement à M. Alfred Charpentier, président-général de la C.T.C.C.

Mon cher Président,
Le Bureau Confédéral de la C.F.T.C., auquel j'ai fait part de votre lettre du 3 courant a été très touché de l'aimable invitation que vous avez bien voulu faire à son Secrétaire Général de la représenter à la célébration du 25ème anniversaire de la fondation de la C.T.C.C.

A ses remerciements, je me permets de joindre les miens propres, et dans l'attente du plaisir de vous revoir l'été prochain à Québec, je forme les vœux les plus sincères pour le succès de cette manifestation.

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués,
(Signé) Gaston TESSIER

Secrétaire Général

pour comprendre; déroutant enfin cette simplicité de bon aloi qui sait reconnaître et accepter ses erreurs.

Ce qui cependant est le plus frappant dans cette conversion, ce n'est pas l'acharnement du converti, ce n'est pas sa belle simplicité ni son sens de la vérité et de la profondeur des choses, non, rien de tout cela... Ce qui étonne le plus, c'est de considérer — je dirais mieux, d'admirer — cette sincérité du converti qui tient à

Nouveau Vicaire Général



M. l'abbé Jean-Charles Leclaire, aumônier diocésain des Syndicats Catholiques Nationaux de St-Hyacinthe, vient d'être nommé second vicaire général du diocèse de St-Hyacinthe. Monseigneur Leclaire est avantageusement connu dans le mouvement syndical. Le journal "Le Travail" en profite pour lui présenter ses hommages les plus respectueux.

ses vieilles "Manies" comme à la prunelle de ses yeux, tant qu'il n'a pas reconnu la vérité; c'est de le voir à deux pas, à deux doigts, à un cheveux, ma foi, du but à atteindre et qu'il ne peut encore toucher parce que fruit encore trop vert,—la Lumière se fait attendre, cette lumière pénétrante qui agit à l'instar de la nature, lentement... suavement. Bref, c'est la somme fabuleuse de travail fourni par l'auteur que ses compagnons de métier appelleront à juste titre "le bourreau de travail".

Dans la préface du volume, le Rév. Père J. P. Archambault, SJ

rappelle les lointains et chers souvenirs que l'auteur fait lever sur sa mémoire; puis il souligne le chemin parcouru et LA FAÇON DE PENSER D'HIER ET D'AUJOURD'HUI du converti: franchement, c'est à scandaliser les timides... mais aussi à encourager les ardents eux-mêmes. En tout cas, il fait bon de savoir ce qu'il y a trente ans passés, Monsieur Charpentier pensait à l'internationalisme ouvrier américain, du nationalisme neutre, de la neutralité religieuse, du clergé dans la question sociale, de la possibilité des syndicats catholiques, et, tantôt de leur inopportunité, tantôt de leur opportunité, mais alors de l'impossibilité de les réaliser.

On est souvent porté à croire que ceux qui sont arrivés à de grandes réalisations étaient des privilégiés et des fortunés; on se trompe souvent aussi. "Ma conversion au syndicalisme catholique" en est une preuve évidente. C'est d'arrache pied et de pleine volonté, après des heures, des jours et des années de recherches, d'étude et de luttes que le converti est parvenu au faite de la vérité, roc solide et austère duquel il n'est jamais descendu. C'est ainsi que durement forgé à coup de principes et de labeurs humains et divins, il est devenu et demeuré un grand converti qu'il n'aurait pas été bon de rencontrer s'il n'avait fait volte face.

"Ma conversion au syndicalisme catholique" sera une gloire pour nos travailleurs... pour notre grande famille ouvrière... pour le syndicalisme catholique chez-nous. Elle sera également une "phare d'énergie" pour la génération montante. Sans doute, le volume n'est pas exempt de fautes littéraires propres à faire jurer quelque puriste de la langue française, d'ailleurs l'auteur n'est pas écrivain de son métier) encore qu'il sera peut-être un peu aride dans son ascension... n'est-ce pas de la nature même d'une

ascension d'être sévère? Q'im-porte! La trame des événements, les péripéties et les incidents de tous genres, ont tôt fait de faire oublier les imperfections. C'est le déroulement de sa vie que l'auteur nous fait voir, sans ostentation ni recherche. Les ouvriers, ceux des syndicats catholiques surtout, aimeront ce roman vécu; ils auront tout intérêt à connaître la vie de celui qui a donné la sienne, qui a dépensé ses énergies et s'est usé pour qu'eux-mêmes ils aient un sort meilleur... et pour que la société aussi en ait un meilleur.

Nous lui souhaitons des milliers de lecteurs; nous souhaitons surtout que les lecteurs ouvriers soient les plus nombreux.

N.B.—Le volume sera disponible au Congrès; il sortira des Editions Fides.

Guy de Salle.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10\$ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

HOMMAGES A LA C. T. C. C.
A L'OCCASION DE SON
25ième ANNIVERSAIRE

ST. RAYMOND PAPER
LIMITED

MANUFACTURIERS DE PULPE ET PAPIER
MONTREAL



Présidents

E. M. HALLWARD

Gérant Général

H. H. MacARTHUR

"LA DOCTRINE SOCIALE POUR TOUS"

Vous connaissez nos cours par correspondance...

Magnifique occasion de vous instruire sur:

Les questions ouvrières

Le Syndicalisme:

1. Ses adversaires — sa nécessité.
2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité.
3. Définition — sa nature et ses buts.
4. Ses principes et son esprit.
5. Son organisation.
6. Son organisation (suite).
9. Son influence.
10. Les cercles d'étude.
11. Le syndicalisme au Canada. — les syndicats catholiques nationaux.
12. Conclusions.

Chaque cours comprend douze leçons. Chaque leçon comporte un questionnaire qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un examen final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Les frais pour chaque cours sont de \$5.00, payables si l'on veut en deux versements de \$2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

LE CENTRE SOCIAL

UNIVERSITE D'OTTAWA

OTTAWA, ONT.

LE Rayonnement et l'Influence de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada s'étendent à tout le pays, passent chez nos voisins, traversent en Europe et rejoignent l'Amérique du Sud.

RAYONNEMENT

Dans le Québec

C'est dans la province de Québec, lieux de ses origines, que la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a connu — après l'avoir hautement conquise — sa première expansion; vingt-cinq ans ont passé depuis et la C.T.C.C. n'a jamais cessé d'être reconnue au pays comme une centrale ouvrière véritablement canadienne par l'esprit et par l'action. Aussi son rayonnement et son influence n'ont pas été contenus en deça des frontières québécoises, mais les ont largement débordées.

Rappelons d'abord que dans le Québec innombrables sont les milieux sociaux, (collèges, séminaires, associations, clubs, universités, amicales, cercles d'étude, semaines sociales, soirées paroissiales, etc...) — sans compter le public radiophile — qui ont entendu souvent la voix généreuse de nos phalanges de militants syndicaux.

Nos chefs ont même dit à des auditoires anglais ce qu'était le syndicalisme catholique au Canada et cela à diverses reprises en ces dernières années. Pratiquement tous les centres industriels, d'autre part, ont été sillonnés et ensemencés par la C.T.C.C. depuis un quart de siècle en notre province. Que ne faudrait-il pas dire de la propagande faite dans la presse quotidienne, dans les hebdomadaires, dans nombre de revues, par la plume d'amis, d'aumôniers ou de dirigeants du mouvement!

Hors du Québec

Mais la C.T.C.C. a rayonné aussi hors du Québec. Mentionnons d'abord les deux ou trois tentatives d'organisation syndicale catholique dans l'Ontario, qui restèrent presque vaines; de ces rudes campagnes, la C.T.C.C. n'a récolté que des syndiqués d'Ottawa affiliés aux syndicats de Hull. (Depuis 1932, la C.T.C.C. compte un bureau permanent à Ottawa).

1) En Ontario:

La C.T.C.C. a fait plusieurs autres incursions dans l'Ontario. Chaque année, de 1935 à 1939, une délégation est allée soumettre au Ministre du Travail, à Toronto, un mémoire officiel recommandant l'adoption de certaines législations. Par deux fois le Président de la C.T.C.C. a assisté à des conférences du Département des Relations industrielles à l'Université Queen de Kingston. Il a donné un cours sur la C.T.C.C. devant l'Institut canadien des Affaires étrangères au Lac Couchiching, en 1938. En 1944, il a participé à la Conférence Sociale Catholique de Toronto. A la demande de certaines revues, telles que "Financial Post", "Monetary Time" et "Letter Review", il a énoncé plusieurs fois ses vues sur diverses questions économiques.

2) Déborde la frontière:

Le rayonnement de la C.T.C.C. a aussi débordé les frontières du pays. En 1937, participation du Président Général comme conseiller technique du délégué canadien à la Conférence Internationale Tripartite du Textile; en 1939, conférence donnée par le Président devant la Ligue des Retraitants de Woonsocket dans le Rhode Island; en 1944, voyage à Mackinac Island où il prend contact avec nombre de chefs ouvriers américains dans l'intimité d'une vacance; délégation du Président à la Conférence Internationale du Travail à New York en 1941 et à Philadelphie en 1944. Cette année même, la Fédération Nationale de la Métallurgie, affiliée à la

C.T.C.C., a eu l'honneur d'être représentée à la Conférence tenue à Toledo aux Etats-Unis, par la Commission Tripartite de l'Industrie Mécanique organisée sous l'égide du B.I.T.

3) Traverse les mers:

Peut-être sera-t-on surpris d'apprendre qu'avant de venir en contact avec nos voisins américains, la C.T.C.C. avait traversé les mers dès 1924 pour se joindre à la délégation canadienne aux conférences annuelles de l'Organisation Internationale du Travail à Genève.

a) **Rome - Genève:** En 1931, la C.T.C.C. participe par une nombreuse délégation au pèlerinage international ouvrier à Rome, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'encyclique Rerum Novarum. A cette occasion l'actuel drapeau symbolique de la C.T.C.C. inauguré pour la circonstance reçoit la bénédiction du Souverain Pontife Pie XI (un récit très élaboré de tout le voyage est contenu dans le procès-verbal du Congrès de la C.T.C.C. de 1931). A son retour de la Conférence Internationale à Genève, en 1937, le Président assiste au cinquantième anniversaire du syndicalisme chrétien français à Paris où il présente les hommages de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

b) **Paris:** A la Conférence Internationale du Travail qui s'est tenue à Paris en 1945, le délégué de la C.T.C.C., monsieur Alfred Charpentier, était agrée pour la première fois par le gouvernement comme aviseur technique du délégué ouvrier canadien. (Comme tel pour la première fois il a pu parlé au nom des travailleurs canadiens dans les commissions d'étude de la "Conférence" et, fait notable, il a collaboré avec les représentants des syndicats chrétiens des autres pays représentés: France, Belgique, Suisse et Hollande. De Paris, il a prononcé une brève allocution radiodiffusée au Canada. Il a fait acclamer la C.T.C.C. au ralliement jociste international de Paris et il a eu maints entretiens avec plusieurs militants de l'action catholique française.

c) **Londres:** Après la clôture de la Conférence Internationale du Travail, monsieur Charpentier a pu séjourner quelque temps en Angleterre avant son retour au pays. Grâce à l'"Oxford Group" de Londres, le Président général a eu maints contacts avec des parlementaires ouvriers, des industriels et des chefs syndicalistes.

Il n'a pas manqué surtout, avant de quitter l'Angleterre, d'aller à Oxford visiter le collège ouvrier où il a eu l'avantage de dire aux étudiants ses impressions sur la Conférence Internationale du Travail et d'exposer tout particulièrement la situation ouvrière d'Amérique. Elle a rayonné encore en terre anglaise, la C.T.C.C., pendant les trois ans (1940-41-42) qu'a séjourné en Angleterre, à titre d'aumônier militaire, M. l'abbé Georges Côté. (Pendant son absence, monsieur l'abbé Jean Bertrand le remplaçait au pays).

d) **Chili - Cuba:** L'inattendu s'est produit depuis un an: la C.T.C.C. devait lancer son rayonnement jusque dans l'Amérique du Sud. D'abord en mai 1945, le Président remet à un délégué de la J.O.C. un mémoire sur notre mouvement qui fut lu au congrès international de l'Action Catholique à Santiago (Chili). En janvier de cette année, le Président lui-même est délégué à la Conférence Sociale Catholique inter-américaine tenue à la Havane (Cuba) où il entre en contact avec des représentants des syndicats chrétiens de Costa-Rica, Saint-Domingue, Colombie et de l'Equateur.

INFLUENCE

Partout où elle a rayonné, que ce soit par la personne de ses chefs ou par la plume de ses militants, la C.T.C.C. a laissé une influence à la fois heureuse et bienfaisante.

Au Canada

1) Dans le Québec

L'influence de la C.T.C.C. dans la province de Québec a toujours été profonde; elle est devenue puissante, elle est d'ores et déjà prépondérante en raison de ses principes supérieurs, de son expansion dans toute la province, de son action féconde dans le domaine de la législation sociale et de sa contribution énorme dans le relèvement économique des travailleurs.

2) Dans tout le pays:

Son influence a été sensible dans tous le pays, non pas seulement parce que le nom de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est connu dans toutes les provinces canadiennes ou parce qu'à diverses reprises, il a retenti dans l'enceinte parlementaire fédérale, mais surtout à cause de la hauteur de son patriotisme, de la valeur de ses revendications sociales, de l'exemple de ses méthodes de collaboration et plus particulièrement encore à cause du besoin qu'ont senti certaines provinces (même le fédéral) de s'inspirer, très maigrement cependant, de certaines législations sociales du Québec, dont notre mouvement a été le principal, et parfois l'unique artisan.

Au banquet d'ouverture de son congrès de Thetford-les-Mines, en 1939, la C.T.C.C. fut honorée pour la première fois de la présence du ministre fédéral du Travail, alors le Très Hon. Harold Rogers. Cet événement a marqué le commencement d'une collaboration de plus en plus étroite entre le gouvernement fédéral et la C.T.C.C. Evidemment l'entrée du Canada dans la guerre mondiale poussa le gouvernement fédéral à rechercher davantage les vues de la C.T.C.C. sous diverses formes et notamment sa participation active dans nombre d'organismes gouvernementaux.

3) Les Organisations rivales:

La plupart des chefs des organisations ouvrières rivales qui nous fuyaient jusqu'alors se sont habitués depuis à s'asseoir à nos côtés dans les divers organismes de guerre du fédéral.

Dès avant 1939, il n'a pas manqué d'exemples toutefois, où certaines organisations neutres du pays ont recherché des ententes avec notre Confédération ou avec certains de nos corps affiliés.

En 1931, c'est le Congrès Pan-Canadien du Travail qui invite la C.T.C.C. à étudier la possibilité d'une entente entre les deux centrales syndicales nationales qui existent au Canada afin de faire un front uni et plus fort contre le mouvement ouvrier international au Canada. L'entente n'a pas lieu parce que le Congrès Pan-Canadien du Travail ne put adhérer à une déclaration conjointe de principes chrétiens proposés par la C.T.C.C. Cette tentative est de nouveau essayée vers 1936, mais encore sans succès. Chaque fois le Congrès Pan-Canadien est empêché d'adhérer à la déclaration de principes chrétiens par crainte de l'opposition des éléments radicaux et communistes dans ses rangs.

En 1938, c'est la United Textile Workers of Canada qui invite notre Fédération du textile à étudier, dans une conférence tenue à Kingston, les bases d'une collaboration ouvrière nationale dans cette industrie, afin d'exercer une action plus efficace au-

(suite à la page 10)

(suite de la page 9)

près du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour l'adoption de normes ouvrières nationales dans une industrie à haute concurrence internationale. De cette conférence éclose l'idée d'un secrétariat national du textile; l'idée reste cependant "lettre morte" devant les tentatives de la United Textile Workers de fusionner à la sienne, notre Fédération du Textile. D'autres organisations ouvrières indépendantes de l'Ontario, dans la chaussure et le bas, façonné par exemple, ont cultivé nos organisations dans les mêmes industries et ont désiré un rapprochement futur avec elles.

4) Milieux divers:

L'influence de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a pénétré dans des milieux divers au Canada plus nombreux que nous ne pouvons le soupçonner: depuis dix ans, de l'Ontario particulièrement on nous a demandé force documentation sur la C.T.C.C., et les déclarations (statements) que nous avons faites de temps à autre à des agences de nouvelles et à des périodiques anglais, quel sillage laissé dans tout le pays pour faire connaître la réelle valeur de notre mouvement comme élément de force nationale.

Aux Etats-Unis

Les chefs américains des unions internationales au Canada ont toujours détesté le mouvement syndical catholique dans le Québec et pour cause. Toujours il l'ont villipendé pour le déqualifier dans l'esprit des ouvriers, — surtout dans le Québec — pour nuire à son développement et empêcher son expansion.

Leur but était de représenter nos syndicats comme étant sous la double tutelle des employeurs et du clergé et conséquemment incapables de protéger efficacement les ouvriers. Les préjugés que cette campagne soulevèrent contre notre mouvement dans l'esprit des chefs ouvriers américains commencèrent à battre en retraite par suite d'une éloquente mise au point en 1937 dans la grande revue "America" des Etats-Unis. L'article était un éloquent commentaire de la grande grève du textile conduite par nos syndicats la même année dans la province de Québec. Depuis lors, d'autres luttes nombreuses que nos syndicats ont soutenues avec succès contre les unions américaines leur ont prouvé fortement l'esprit militant de nos syndiqués.

Depuis 1937, les militants de la C.T.C.C. se sont fait un devoir en maintes circonstances favorables de bien renseigner les ouvriers américains sur leur syndicalisme catholique. La conférence du Président général à Woonsocket, en 1939, fut largement résumée et commentée dans les journaux locaux, anglais et français. En 1944, au camp du mouvement dit "Moral Rearmement à Mackinac Island, près de Détroit, Monsieur Charpentier parle de la C.T.C.C. avec nombre de syndicalistes américains en voyage de repos comme lui. Tous anti-communistes, ces syndicalistes américains de l'A.F.L. et du C.I.O. eurent l'occasion de leur vie, dans des conversations intimes et dans des réunions de groupes, d'apprendre de notre Président général, le pourquoi de l'origine de la C.T.C.C., ses importantes réalisations, ses luttes contre le communisme et son esprit de collaboration professionnelle et de fraternité syndicale. Dans le "Travail" de mars 1945, le Président répliqua énergiquement à une première attaque lancée contre la C.T.C.C. par le trésorier de la Fédération Américaine du Travail dans la revue "American Federationist"; il répond aussi à une critique méprisante contre notre mouvement parue dans la revue "Commonweal" et signée par un soi-disant catholique, un M. Cort.

Est-ce la répercussion de nos luttes syndicales, des contacts des chefs de la C.T.C.C., des écrits susmentionnés, toujours est-il que depuis 1944, par deux fois, le consul américain au Canada est venu en personne se renseigner sur la C.T.C.C. et ses activités. Quelques universitaires américains ont fait de même.

En Europe

Serait-ce téméraire de prétendre que la C.T.C.C. a exercé de l'influence en Europe? A tout événement, elle est connue depuis sa fondation par les chefs syndicalistes chrétiens des pays d'Europe. Cette influence est d'autant plus difficile à signaler que la C.T.C.C. a toujours différé son affiliation à la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens. Quoi qu'il en soit de cette influence, il est bon de signaler le fait suivant qui parle de lui-même:

Les chefs de l'Internationale Syndicale Chrétienne ont informé notre Président à Paris. En octobre 1945, que les syndicalistes chrétiens d'Europe étaient désolés, lors de la Conférence ouvrière mondiale à Londres en janvier 1946, d'entendre les accusations portées contre les syndicats catholiques du Canada par le représentant (un catholique) du Congrès Canadien du Travail, et de n'être pas en mesure de défendre notre mouvement. De retour au pays après la Conférence Internationale du Travail de Paris, Monsieur Charpentier a, sur demande, adressé au Ministère du Travail de France une série de documents sur la C.T.C.C.; de même a-t-il fait pour plusieurs militants du syndicalisme chrétien et de l'Action Catholique de France et de Belgique notamment.

Le moins qui puisse être dit du passage du Président en Angleterre, c'est que dans la cité même de Londres, il a proclamé hautement les mérites de la C.T.C.C. Pouvait-on jamais espérer autant au cœur même de l'Empire Britannique?

En Amérique du Sud

Enfin, quelle influence a pu produire en Amérique du Sud la participation du Président de la C.T.C.C. à la Conférence inter-américaine du Cuba? L'avenir le dira bientôt. Qu'il suffise de marquer l'envie, l'espoir même laissée dans l'esprit des représentants des pays de l'Amérique latine, de pouvoir posséder aussi tôt que possible dans la plupart de leurs pays un syndicalisme professionnel d'inspiration catholique et non-politique. Cette dernière caractéristique des syndicats de la C.T.C.C. a été très fortement remarquée. Car on déplore amèrement le syndicalisme politique du mouvement lancé par le communiste Toledano. Que dire enfin de l'importance accordée au tract de la C.T.C.C. "Syndicalisme et Politique"! Adressé à un ami de là-bas, sa vogue a été telle qu'il a été traduit en espagnol et reproduit dans un grand quotidien catholique de la Colombie: "Justicia Social".

IDEOLOGIE SOCIALE DE LA C.T.C.C.

Principales Phases

L'influence que la C.T.C.C. a exercée, particulièrement au pays, elle la doit à son idéologie féconde. Idéologie à base de patriotisme sain, de christianisme sain, d'amour loyal de la classe ouvrière apparenté à l'idéal de la démocratie industrielle.

Mais de même que la C.T.C.C. a évolué dans le développement de ses cadres, de même a-t-elle évolué dans le développement de son idéologie sans s'éloigner de ses principes d'origine: le syndicalisme à la fois catholique et national.

Champs de Recrutement

Bien que destinée à recruter la totalité des travailleurs catholiques du Canada, notre Confédération née dans le Québec n'y recruta pendant plusieurs années, cela va de soi, que des Canadiens français. Mais en 1931 elle profita de l'occasion de l'inauguration de son drapeau pour indiquer sur celui-ci, par des symboles, son désir de grouper dans ses rangs les catholiques des quatre races pionnières du Canada: Canadienne-française, Ecossoise, Irlandaise et Anglaise. Puis subséquemment nombre de syndicats ouvrirent leurs rangs à l'entrée conditionnelle des non-catholiques prêts à adhérer aux principes sociaux catholiques professés par la C.T.C.C. Cette admission des non-catholiques fut toutefois une pratique de tolérance mais non une règle.

Caractère d'Action Catholique

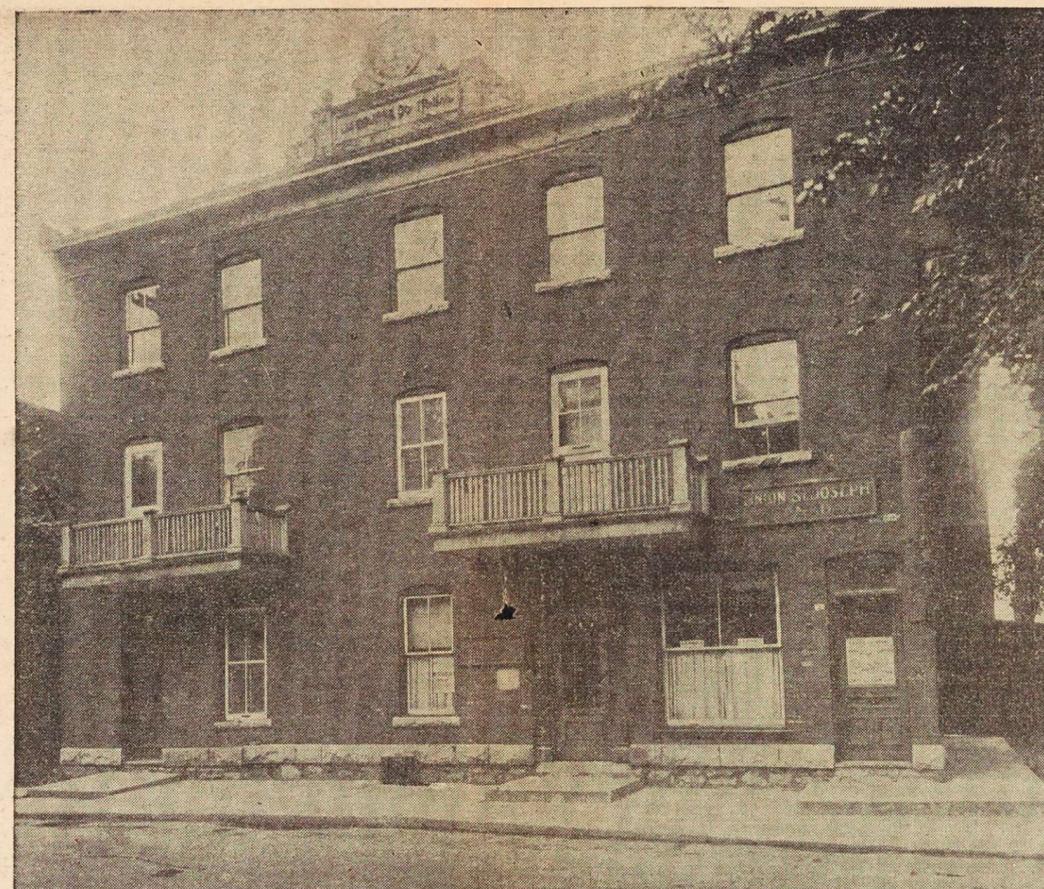
Pendant plusieurs années on attribua aux syndicats catholiques à leur début un caractère de mouvement d'action catholique, ce à quoi la plupart des pionniers souscrivèrent tout naturellement. Cette attitude se concevait facilement avant que ne furent lancés les mouvements de l'Action Catholique. Le rôle d'apostolat catholique dans la classe ouvrière devint bientôt exclusivement celui de la J.O.C. dès lors nos syndicats furent inclinés à porter davantage leur activité sur l'aspect économique des intérêts professionnels de leurs membres.

Appellation syndicale

A leur origine les syndicats affiliés à la C.T.C.C. s'appelaient généralement "syndicats catholiques et nationaux". A cette double appellation en vogue dans les premières années de la C.T.C.C. s'est substituée avec le cours du temps, tantôt la seule appellation "catholique", tantôt la seule appellation "national",

M. Pierre Beaulé
Président GénéralM. J.-H. Poirier
Secrétaire Général

Il y a vingt-cinq ans

M. l'abbé Maxime Fortin
Aumônier GénéralM. Achille Morin
Vice-PrésidentM. J.-B. Beaudoin
Trésorier Général

Il nous fait plaisir, à l'occasion du 25ème anniversaire de la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, de publier les photos des membres du premier Exécutif de la C.T.C.C. ainsi que la photo de "La Bourse du Travail" de Hull où se tint le premier Congrès officiel de la Confédération en 1921.

ou l'omission de ces deux qualificatifs. L'appellation "national" ou l'omission des deux qualificatifs sont présentement les deux plus fortes tendances, notamment dans les filiales des fédérations.

Juridiction canadienne

Suivant sa constitution la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a toujours eu le Canada entier comme juridiction territoriale.

Juridiction théorique — et pour le moins en puissance — que la C.T.C.C. a continuellement voulu souligner depuis sa fondation par la présentation, d'une part, de ses mémoires annuels au gouvernement fédéral et afin d'affirmer, d'autre part, son vrai canadianisme et de démontrer en même temps sa dépendance relative envers le fédéral; canadianisme qu'elle a tenu à ré-affirmer encore durant les cinq années précédant la guerre, en soumettant annuellement un mémoire législatif au Ministre du Travail de la province d'Ontario. Un des buts de ces pèlerinages annuels à Toronto était de démontrer que la Confédération n'était pas entachée de provincialisme étroit. C'était aussi — avec une certaine arrière pensée à l'endroit des unions internationales d'Ontario — il faut l'avouer, pour influencer le législateur d'Ontario en faveur d'une loi d'incorporation syndicale qui ferait pendant à la nôtre.

Cependant les années ont passé et la C.T.C.C. a gardé, depuis 25 ans, de fait, une juridiction québécoise.

Indépendance politique

Mouvement exclusivement professionnel, la C.T.C.C. a toujours scrupuleusement gardé son indépendance politique.

Quelques syndicalistes engoués de politique partisane ont parfois violé cette discipline; la plupart ont eu leurs déboires. Dans certaines localités les conséquences ont été malheureuses pour la C.T.C.C. parce que néfastes à certains syndicats.

D'autre part, son intransigeance en matière de politique partisane a déçu des politiciens de marque à certaines heures graves de l'histoire politique de notre province. Cette attitude a néanmoins conquis à la C.T.C.C., le respect et l'estime de tous les partis politiques du pays, tout particulièrement du Québec.

Existence légale

Dans les derniers vingt-cinq ans, la C.T.C.C. a été le seul mouvement syndical à revendiquer l'existence légale.

Demandée par notre Confédération dès 1922, la Loi des Syndicats professionnels fut votée en 1925. Mais la demande de cette législation avait inquiété les ex-syndiqués neutres venus dans notre mouvement; et jusque vers 1930, nos syndicats eux-mêmes ne s'empressèrent pas de se prévaloir de cette loi. Après l'incorporation de la C.T.C.C. elle-même, en 1930, les avantages de cette loi furent mieux connus et nos syndicats demandèrent leur incorporation en plus grand nombre chaque année; leurs demandes affluèrent au gouvernement surtout à partir de 1934 après l'adoption de la Loi de l'extension juridique des conventions collectives. Mais combien grande fut la déception de notre mouvement en face du refus du gouvernement de faire de cette loi — comme nous l'avions demandé — un cinquième chapitre de la Loi des Syndicats Professionnels!

Cédant devant l'opposition combinée des employeurs et surtout des unions internationales qui ne voulaient pas avoir à s'incorporer — même si elles devaient tenter d'en faire l'essai malgré leur répugnance — le gouvernement en fit la Loi des Conventions Collectives.

Syndicalisme industriel

Lors de sa fondation, notre Confédération avait une attitude indéterminée à l'endroit du syndicalisme de métier ou du syndicalisme industriel. Dans l'industrie manufacturière, la tendance favorisait surtout cette dernière méthode. A compter de 1935, la C.T.C.C. a ouvertement donné sa préférence à l'organisation par groupe d'industries. Nous avons vite réalisé alors que cette méthode d'organisation permettait le mieux de tirer plein profit de la Loi des Conventions Collectives. Puis nous avons aussi réalisé que le syndicalisme industriel était la forme d'organisation syndicale répondant le mieux aux directives de l'encyclique "Quadragesimo Anno".

Aussi la plupart des fédérations qui se sont multipliées rapidement dans notre mouvement après 1934 ont-elles été constituées sur une base industrielle.

Syndicalisme féminin

Vers 1931, la C.T.C.C. crut opportun de formuler une déclaration de principes sur le syndicalisme féminin. En voici la note dominante: "considérant le rôle propre de la femme dans la société et les nombreux problèmes que soulève son infiltration croissante dans l'industrie, il y aurait lieu de créer et développer à côté de la C.T.C.C. une branche distincte du syndicalisme féminin: syndicats distincts, fédérations distinctes et conseils centraux particuliers; tous ces organismes seraient affiliés à la C.T.C.C. Il n'y aurait qu'une seule C.T.C.C."

Qu'a révélé l'expérience depuis quinze ans? Les syndicats exclusivement féminins au sein de notre Confédération sont quantités négligeables, soit une demi-douzaine. Le nombre de syndicats mixtes, s'élève cependant à près d'une centaine.

Comment expliquer que nous n'ayons pas pensé de mettre en pratique la déclaration adoptée en 1931? Avouons que nous n'avons guère eu le temps d'y penser sérieusement, tellement nous avons été absorbés durant la majeure partie de cette période par un travail d'organisation intense. N'avons-nous pas, d'autre part, été détournés du plan arrêté en 1931 par la complexité de l'industrie moderne et ce particulièrement dans les industries de guerre de ces dernières années?

Règlementation juridique des tiers

L'assujettissement des tiers (des parties non agnataires) à une convention collective et la légalisation des conditions de travail stipulées dans la dite convention est ce qu'autorise la Loi des Conventions Collectives. Or tous nos syndicats qui sont incorporés ont depuis douze ans subi l'humiliation de voir des unions sans existence légale jouir de l'application de cette loi au même titre qu'eux-mêmes et de pouvoir autant qu'eux demander au gouvernement d'assujettir des tiers. C'est là une anomalie contre laquelle nous n'avons cessé de protester. Le gouvernement n'a jamais voulu la corriger.

Pendant la guerre, notre mouvement subit encore l'humiliation de voir la Loi des Conventions Collectives mise de côté pour faire place aux décrets fédéraux et à leur mécanisme rigissant les salaires. Pendant ce temps, des milliers de nos travailleurs syndiqués furent obligés de revenir à la méthode rétrograde encore dominante dans le reste du Canada: traiter avec chaque employeur individuellement et non plus avec l'ensemble de tous les employeurs de la profession. Cette façon d'agir du gouvernement fédéral était une piètre récompense pour notre mouvement qui a collaboré loyalement, plus loyalement même qu'aucun autre mouvement ouvrier avec le pouvoir central dans l'exécution de sa politique de travail pendant cette période troublée du Canada.

Droit syndical

A la suite du puissant stimulant donné par le gouvernement fédéral à l'organisation ouvrière au début de la guerre, il s'éleva une grande rivalité entre unions ouvrières et une véritable anarchie syndicale traduite par des grèves incessantes. Pour y mettre fin les deux gouvernements: fédéral et provincial, adoptèrent chacun un Code du Travail: le décret fédéral C. P. 1003, pour les industries de guerre au Canada et la Loi des Relations Ouvrières pour notre province, la seule à en avoir une pareille alors.

Double législation qui définit le droit syndical, proclame la liberté syndicale, pose les règles qui la contrôlent, accorde la reconnaissance syndicale selon des critères déterminés, oblige à la négociation, à la conciliation, à l'arbitrage et permet en dernier ressort le recours à la grève; double législation qui admet implicitement le pluralisme syndical et s'oppose de même au monopole syndical; double législation qui accorde la reconnaissance syndicale mais moyennant une forte représentativité ouvrière dans l'entreprise qui, par réaction, force le syndicat à revendiquer la sécurité syndicale par la coopération vicieuse ou obligatoire de l'employeur.

(suite à la page 12)

(suite de la page 11)

Code du Travail: fédéral vs provincial

Cependant un conflit de juridiction éclata dans la province par suite de l'application presque simultanée du décret fédéral et de la Loi des Relations Ouvrières; conflit de juridiction dont plusieurs de nos organisations eurent à souffrir durement, notamment celui du tramway à Montréal et ceux de l'industrie de l'aluminium.

Ce fut l'occasion sans précédent de constater la tendance de notre mouvement à préférer dépendre du Code provincial du travail et la tendance des mouvements adverses à préférer dépendre du Code fédéral dans le règlement des différends industriels de cette province.

CROISEE DES CHEMINS

La période couverte par la deuxième guerre mondiale a amené la C.T.C.C. à la croisée des chemins.

Contre la participation à la guerre

Contrairement aux autres mouvements ouvriers qui ont endossé la participation du Canada à la guerre européenne, la C.T.C.C. a réclamé, elle, la neutralité du Canada. N'ayant pas jusque là de programme politique et social formellement défini, la C.T.C.C. — bien qu'adhérant au principe de l'autonomie provinciale — parut indifférente à ce que la Loi d'Assurance-Chômage votée en 1940 fut ou fédérale ou en coopération avec les provinces

Corporatisme

En 1940, la C.T.C.C. céda au désir de formuler une déclaration corporatiste révisée en 1942. Mais vu surtout les circonstances de la guerre, cette déclaration est restée à l'état platonique. Très mûrie cependant, elle est conforme aux directives papales et demeure un guide pour notre mouvement.

Menées centralisatrices

Les menées centralisatrices d'adversaires syndicaux, par exemple la demande cynique du Congrès Canadien du Travail au gouvernement de Québec d'abolir le Code Provincial du Travail afin de n'avoir que le Code fédéral; ses assauts de forcenés — joints à ceux de l'A.F.L. — sous l'empire du Code fédéral contre nos syndicats partout où il le pouvait pour les détruire ou exercer un monopole syndical; et, pour réaliser ces fins, la surenchère de ses promesses aux ouvriers de cette province pour l'égalisation des salaires du Québec avec ceux de l'Ontario, sans aucun discernement d'industrie, voilà des faits qui commencèrent à nous faire appréhender les dangers d'assujettissement syndical qui menaçaient notre province et particulièrement notre mouvement s'il n'existait que le Code fédéral du Travail.

Préférence décisive aux lois sociales du Québec

D'autre part, nous avons heureusement vite constaté la supériorité de notre Code Provincial du Travail (Loi des Relations Ouvrières) en ce qui a trait particulièrement à la conception vraie du pluralisme syndical par le respect, contrairement au Code fédéral, de tous les droits légitimes du syndicat minoritaire qui répond à des critères fixés par la loi. D'un autre côté, nous étions conscients de l'exclusivité au Canada de notre Loi des Conventions Collectives, de même que de son excellence hautement proclamée, nous étions aussi convaincus que cette loi, autant que la Loi des Relations Ouvrières, réalisait dans la pratique la vraie notion chrétienne de la démocratie industrielle;

Enfin, conscients encore étions-nous de l'exclusivité de notre législation régissant les pouvoirs publics, les services d'utilités publiques et leurs employés, législation animée du plus haut souci du bon ordre public ainsi que de la notion vraie de la justice sociale à réaliser.

Voilà des constatations qui nous ont frappés et qui nous ont fait entrevoir ce que perdraient les travailleurs et les employeurs de cette province si notre mouvement syndical ne s'opposait pas aux efforts centralisateurs de ses adversaires.

Deux conceptions opposées de la société

Et ce fut alors pour nous l'occasion de constater l'opposition nette de conception de la société qui

existe entre notre syndicalisme d'inspiration catholique et le syndicalisme d'inspiration neutre et matérialiste. Par sa conception mécanique de la société, celui-ci ne prévoit des rapports qu'entre l'individu et l'État, tandis que nous, nous avons une conception organique qui vise à instituer un corps moral qui consiste dans la réorganisation de la société par l'action harmonisée de ses groupements naturels.

Législation concurrente préconisée

L'approche de la fin de la guerre détermina la C.T.C.C., ainsi que d'autres corps sociaux, à formuler son programme d'après-guerre.

Dans le violent conflit en cours depuis quelques années sur le partage équitable à faire entre le pouvoir fédéral et le provincial sur les nombreuses mesures sociales (normes ouvrières nationales, assurances, etc...) réclamées pour l'après-guerre, la C.T.C.C. a fait un autre pas mesuré de l'avant.

Soucieuse toujours de sauvegarder l'autonomie provinciale en ce domaine, la C.T.C.C. souligna l'impérieux besoin d'une action conjointe entre le fédéral et le provincial et préconisa le système de la législation concurrente. Elle est le seul mouvement syndical au Canada à prôner cette solution dans l'actuel conflit juridico-social entre le Fédéral et le Provincial.

Orientation nouvelle

Est-ce une orientation nouvelle qui se dessine? Assurément... mais qui n'est pas sans comporter encore plusieurs éléments d'imprécision, d'incertitude même en vue de l'avenir du pays au triple point de vue économique, politique et social.

Comités mixtes de Production

Enfin, sans épuiser les attitudes diverses prises par la C.T.C.C. au cours de son existence jusqu'à ce jour, signalons la plus récente: son adhésion définitive pour le temps de paix à la formule du "Comité Mixte de Production", exclusivement considéré cependant comme l'un des organismes prévus dans la convention collective de travail. Par cette adhésion, nous avons admis (par son incorporation dans le rouage de l'application de la convention collective) l'embryon des conseils d'entreprise actuellement imposés par la loi en France.

Discipline qui s'édifie

Notre mouvement n'a peut-être pas été à l'abri de tout reproche dans son premier quart de siècle d'existence, mais, chaque fois, il a su s'avouer ses erreurs et il a fait des efforts constants pour édifier les principes d'une discipline forte et éclairée. Un progrès très sensible à ce point de vue s'opère présentement. Les corps intermédiaires, fédérations et conseils centraux, parviennent à une pleine conscience de leurs attributions propres; tous les échelons du mouvement atteignent à une compréhension nette de la hiérarchie confédérale. Et quand cette compréhension aura atteint sa maturité, tout le mouvement connaîtra une vraie solidarité disciplinaire.

APPORT IDEOLOGIQUE DE LA C.T.C.C.

Sa cohésion a toujours été telle cependant qu'elle a pu fournir un apport idéologique très considérable dans la vie sociale du Canada et tout particulièrement du Québec.

Confessionnalité

Par sa confessionnalité catholique, notre mouvement syndical a popularisé l'idée du besoin de la morale chrétienne dans l'organisation ouvrière comme dans les relations entre le capital et le travail. Nul mouvement ouvrier n'a fait plus que la C.T.C.C. pour proclamer la dignité morale du travailleur. La confessionnalité catholique de notre mouvement qui respecte la personnalité et sauvegarde éminemment le bien général est cause de la législation sociale chrétienne qui honore notre province.

Nationalisme

Par son nationalisme sain, la C.T.C.C. a développé un patriotisme sensé et éclairé chez les travailleurs qu'elle a ralliés; auprès d'un grand nombre imbus de l'esprit colonial ouvrier américain, elle poursuit ce travail de libération. Elle développe chez le travailleur canadien l'initiative, la compétence, la

confiance en lui-même; le rend maître des moyens d'organiser sa vie professionnelle dans l'orbite des destinées mêmes du Canada.

Indépendance politique

Par son indépendance politique intégrale, la C.T.C.C. est un flambeau pour tout le travail organisé du pays, lui montrant que la vraie mission du syndicalisme ouvrier est strictement l'organisation de la vie professionnelle dans l'industrie, et cela sans attaches politiques. Celles-ci distrairaient de sa fin naturelle tout mouvement ouvrier qui s'y laisserait piétre; bien plus, elles seraient néfastes pour son existence même.

Incorporation

Par l'existence légale de tous ses syndicats — ce qui n'a pas nui à leur développement — la C.T.C.C. s'est acquis un tel prestige par le sens de la responsabilité qu'elle a inculqué à ses membres, qu'elle a obtenu la passation de la Loi dite alors de l'extension juridique des conventions collectives. Elle a dû longtemps braver les moqueries de ses adversaires pour avoir constamment défendu les avantages de la personnalité civile pour le syndicalisme professionnel. Elle a cependant ainsi posé le premier jalon du droit syndical nouveau en voie d'élaboration très compréhensive.

Syndicalisme industriel

Par son option en faveur du syndicalisme industriel, la C.T.C.C. inculque plus facilement à tout notre mouvement syndical la vraie conception qu'il faut avoir des intérêts particuliers d'une entreprise ainsi que des intérêts communs à toutes les entreprises d'une même industrie ou profession.

Loi des Conventions collectives

En championnant la Loi des Conventions Collectives du Travail — ou l'assujettissement des tiers — la C.T.C.C. est cause d'une méthode de relations contractuelles éminemment chrétiennes qui a prouvé son extrême efficacité pour réaliser le bien commun et la justice sociale au sein de l'industrie. La Loi des Conventions Collectives aura beaucoup fait pour multiplier, par les comités paritaires, les embryons du futur corporatisme dans l'industrie. De plus, elle a redonné la propriété du métier aux travailleurs qui en bénéficient.

Droit syndical

Par ses luttes pour sa survivance et pour le principe même de la liberté syndicale, notre mouvement est la cause principale du droit syndical qui s'est élaboré en notre province et indirectement dans tout le Canada. Par ce droit syndical, notamment la Loi des Relations Ouvrières, la C.T.C.C. contribue largement à substituer à la loi de la jungle dans l'industrie, des relations patronales-ouvrières plus civilisées.

Par la Loi des Conventions Collectives, et subéquemment par la Loi des Relations Ouvrières, une multitude de travailleurs manuels et intellectuels ont été organisés dans des industries et professions nouvelles. A qui le doivent-ils sinon à la C.T.C.C., l'unique championne de la Loi des Conventions Collectives et la principale artisanne de la Loi des Relations Ouvrières.

Corporatisme

La déclaration par laquelle la C.T.C.C. favorisait le corporatisme professionnel résultait d'une vive controverse entre nous et certains sociologues de chez-nous; dans sa déclaration, la C.T.C.C. prenait parti pour un corporatisme appuyé sur deux syndicalismes parallèles: ouvrier et patronal et non dans un vague syndicalisme mixte.

Les attaques des syndicalistes neutres centralisateurs contre la législation sociale provinciale si progressivement chrétienne, doublés de leur conception socialisante de la société, si contraire à la nôtre, ont définitivement rangé notre mouvement en arrière de l'autonomie provinciale dans le domaine social, elles en ont fait à la fois un protagoniste ardent de la coopération fédérale-provinciale promptement et méthodiquement organisée pour une solution équitable des grands problèmes économiques et sociaux du pays. La C.T.C.C. a opté définitivement pour le fédéralisme politique et social et non la dictature centralisée.

(suite à la page 13)

Le rayonnement et ...

(Suite de la page 12)

CONCLUSION

Quelques vingt ans avant la naissance de la C.T.C.C. la classe ouvrière de la province de Québec était plongée dans la nuit ténébreuse du matérialisme et livrée à l'emprise de chefs étrangers qui l'endoctrinaient d'anti-patriotisme, de la haine des classes et lui versaient le poison de l'anticléricalisme.

Outils servils de ces chefs américains, des chefs locaux du début du siècle continuèrent mi-inconsciemment la même oeuvre funeste dans l'esprit des travailleurs du Québec.

Notre province qui a soudainement commencé à s'industrialiser au début du siècle trouva impréparés le clergé, la classe ouvrière et la classe patronale de chez nous en matière d'organisation ouvrière et sociale.

Mais le réveil attendu se produisit. L'alarme fut donnée. Des prêtres se préparèrent, quelques rares sociologues les appuyèrent et des ouvriers se dirigèrent vers eux plein d'espoir.

Ils étudient, prient, s'arment, se cuirassent et se lancent au combat contre le paganisme social envahisseur. Quelques formations syndicales catholiques lèvent ça et là dans la province: c'est Chicoutimi, Hull, Trois-Rivières, c'est Québec, c'est Montréal. Cinq bastions en 1918 barrent déjà la route à l'ennemi. Vingt autres endroits cerneront l'envahisseur dans les trois années qui suivent; et l'armée qui sauvera notre classe ouvrière est formée

en 1921: le mouvement syndical catholique est lancé. La C.T.C.C. est cette armée... syndicale. Nous avons suivi le développement de ses cadres, la formation de ses divisions; nous avons connu ses états-majors successifs, nous avons assisté tour à tour aux luttes victorieuses de ses divisions; nous avons vécu les grandes victoires de toute l'armée confédérale.

Et devant nos yeux s'est déroulé le panorama de ses réalisations merveilleuses en bienfaits innombrables pour les travailleurs, les employeurs et toutes les classes de la société.

Puis n'avons-nous pas admiré l'étendue extraordinaire du rayonnement de la C.T.C.C. de même que l'ampleur insoupçonnée de son influence dans le pays et hors du Canada?

Enfin l'apport idéologique du syndicalisme catholique dans la vie politique, économique et sociale du Canada, nous l'avons vu se traduire magnifiquement en ces trois domaines, dans ses oeuvres de libération ouvrière et d'ascension du travail guidé par le patriotisme le plus éclairé ainsi que par la morale sociale chrétienne.

Plusieurs mouvements adverses entourent encore la C.T.C.C. dans la province, mais elle y a acquis la place prépondérante. Elle a le nombre, le prestige et... les promesses d'un grand avenir.

Pendant le dernier quart de siècle, le syndicalisme catholique a éminemment accompli son oeuvre d'assainissement social au pays.

La divine Providence voudra peut-être que dans les prochains vingt cinq ans, la C.T.C.C. s'engage encore plus avant dans sa mission réformatrice vers un ordre professionnel plus chrétien... cela appartient ensemble à Dieu et aux chefs actuels et futurs de la C.T.C.C.

Votre Syndicat a-t-il des abonnements à "Le Travail"

A la suite d'une résolution de l'Exécutif de la C.T.C.C., nous publions une liste partielle des syndicats qui ont des abonnements en groupe au journal "Le Travail". Nous continuerons dans les prochains numéros.

- | | |
|--|--|
| HULL : | Syndicat de la Boulangerie; |
| Syndicat Interprofessionnel, | Syndicat de l'Imprimerie, |
| Union des Manoeuvres, | Syndicat des Employés de la Co- |
| Syndicat des Barbiers, | opérative Agricole, |
| Syndicat des Menuisiers-Charpentiers, | Syndicat des Employés de Aviv |
| Syndicat des Employés de la Cité, | Textile, |
| Syndicat des Imprimeurs, | CENTRE DIVERS AUX ALEN- |
| Syndicat des Peintres, | TOURS LE QUEBEC : |
| Syndicat de la Construction de Gatineau, | Syndicat de la Traverse de Lévis, |
| GRANBY : | Syndicat de la Fonderie de l'Islet, |
| Syndicat de la Granby Elastic Web, | Syndicat de la Métallurgie |
| Syndicat de Verney Mills, | 'Andréville, |
| Syndicat des Employés de la Gomme, | Syndicat du Papier de Portneuf |
| Syndicat de l'Esmound Mills, | Station, |
| Syndicat de la Construction, | Syndicat du Vêtement de Sainte- |
| | Croix, Comté Lotbinière, |
| | Syndicat de l'Industrie du Papier de St-Raymond, |
| | Syndicat de la Construction de Rivière du Loup. |

Nouvelles du mouvement

Syndicat de la Fourrure de Québec

Les employeurs ont refusé de négocier sur chacune des demandes du Syndicat. Le Syndicat a recouru à l'arbitrage obligatoire, tel que prévu dans la convention collective.

La décision arbitrale est la suivante: "Augmentation des salaires de 13 à 23%, 2 semaines de vacances payées pour tout employé qui a plus de 5 ans de service avec le même employeur, un congé additionnel payé et maintien de l'affiliation syndicale comme condition essentielle du maintien d'emploi.

Monsieur Lucien Dorion, organisateur du Conseil Général de Québec, représentait le syndicat sur la Commission d'arbitrage.

Le Syndicat avait reçu l'aide de M. Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C.

Traverse de Lévis

Le Syndicat de la Traverse de Lévis vient d'être reconnu par la Commission des Relations Ouvrières (fédérale). Les employés de la Traverse méritent d'être félicités pour avoir abandonné le C.I.O. au profit du Syndicat. L'aide que la C.T.C.C. leur a donnée leur sera continuée.

Forano de Plessisville

Le Syndicat des employés de Forano de Plessisville et l'employeur ont décidé de faire l'évaluation des tâches afin de mettre de l'ordre et de la logique dans l'échelle des salaires, et les parties signeront leur convention en acceptant les conditions suivantes: a) augmentation de .03 cts l'heure à environ 25% des ouvriers, rétroactive au 19 juillet pour un autre 30% des ouvriers; mise en application des conclusions de l'évaluation des tâches le 1er décembre 1946, avec augmentation maxima de .05 cts l'heure; augmentation couvrant la différence entre .03

cts l'heure et les taux établis par l'évaluation des tâches au 1er mars 1947. Les parties s'engagent à se soumettre à l'arbitrage obligatoire pour tout point sur lequel il n'y aura pas entente. La décision arbitrale entrera en vigueur le 1er décembre 1946.

Avec les compliments de
BROWN CORPORATION
LA TUQUE, QUEBEC



- Gants
- Tricots
- Chemises
- Vêtements de Travail
- Costumes pour le Sport
- Etc...., Etc....

ACME GLOVE WORKS LIMITED
MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

M. E. BINZ CO., LIMITED
MANUFACTURIERS DE SOIE



EDIFICE SOMMER, MONTREAL 2
TEL.: MARquette 1714

Moulins à MONTMAGNY, QUE.



TO OUR ENGLISH FRIENDS



Final Report of the Royal Commission on Veteran's Qualifications

Hon. Humphrey Mitchell, Minister of Labour, recently tabled in the House of Commons the Third and final report of the Royal Commission on Veterans' Qualifications. Included with this report are two supplements to the Second Report which was tabled last Session in October.

In this final report, which is in four sections, the Commission finds that there is a very pressing need for legislation by all provinces on the subjects of trades standards and apprenticeship training. A lack of uniformity in trade standards in the provinces, the report states, has prevented the placing of a civilian evaluation on the Armed Forces trades in which ex-servicemen had been engaged. Further, the evaluation of apprenticeship training was for the most part being based on the time spent in training rather than on the amount of instruction given or the skill attained.

The Commission is of the opinion that the rehabilitation of veterans cannot be made effective until laws and regulations within the nine provinces have been amended to give some standardization on a Dominion-wide scale. It adds that in its discussions with provincial government authorities the latter have in all cases expressed as being prepared to consider the Commission's recommendations.

During the sessions in Quebec the Commission studied the province's system of issuing Competency Cards to veterans. Under the Collective Agreement Act of Quebec Province, every employee who is subject to a Collective Bargaining Agreement must receive a Certificate of Competency from a Parity Committee before he may work at his job.

The Commission investigated complaints that Parity Committees had refused, without just cause, to issue Competency Certificates to veterans. These complaints were not borne out in the evidence of the witnesses examined by the Commission, and representatives of Parity Committees stated, before the Commission, that they would be willing to give the veteran the benefit of any doubt as to his skill and knowledge. The Commission did find fault, however, with the lack of uniformity throughout the province in the trades governed by the Parity Committees in each district. There was no evidence of a general standard of skill, and the Commission claimed that it would be difficult to establish civilian credits throughout the province for Armed Forces trades. Under existing arrangements, Competency Cards issued by a Parity Committee in one district are not recognized in another, thus preventing tradesmen from moving from their present location.

THE 25th. ANNIVERSARY OF THE C.C.C.L.

On the 15, 16, 17, 18 and 19th. of this month, the Canadian and Catholic Confederation of Labour will be celebrating the 25th. Anniversary of its founding.

We are very much pleased to realize that quite a number of English speaking workers — and a few of other tongues — have come within the fold of our organization.

May we especially extend our respect and thankfulness to the non-catholics amongst them who have been pleased to be governed by the social christian principles underlying our movement.

The C.C.C.L. hopes that all its members will ever be satisfied in the future as in the past with its honest exertions to live up to its ideal of justice and charity so as to bring up a new social christian order in our country: CANADA.

LABOUR ATTACHES

The appointment of Labour Attachés to Buenos Aires and Rio de Janeiro in March, 1946, brings the number of Labour Attachés in post to ten. The first appointment was to the British Embassy in Washington in 1942, and the other appointments have been to Paris, Rome and Stockholm in 1944, an d to Athens, Brussels, Cairo and Helsinki in 1945. Other appointments are in contemplation. Labour Attachés are appointed by the Foreign Office and the Ministry of Labour and National Service acting jointly. They are subsequently responsible to the Head of the Mission to which they are appointed, but there are close relations between the Attachés and the Overseas Department of the Ministry of Labour and National Service. The Labour Attachés have been largely drawn from staff of the Ministry of Labour having considerable experience in labour matters. Their functions vary with the Mission to which they are appointed, but they have as their main responsibility the supply of information to His Majesty's Government on labour and industrial conditions in the country to which they are appointed. In addition the Attachés may be called upon by Government Departments, or other interested bodies, in the country in which they are working, to supply equivalent information about conditions obtaining in Great Britain.



Le mécanicien: Qui êtes-vous? Je ne me rappelle pas VOUS avoir jamais vu ici.



L'étranger: Oh! je m'appelle Sainte-Touche—ce messenger qui apporte votre enveloppe de paye. Tenez, la voici!



Le mécanicien: VOUS! c'est vous qui m'apportez ma paye? Que se passe-il?



L'étranger: Je suis dans ces parages depuis longtemps mais très peu de gens me remarquent. Vous souvenez-vous de ces vis que vous avez faites... ces drôles de vis à filet à gauche?



Le mécanicien: Certainement que je m'en souviens! Elles me paraissaient impossibles—que faire d'une vis à filet à gauche? Ne représentez-vous pas, par hasard, cette firme d'ingénieurs de Bombay?



L'étranger: Mais oui, c'est vrai! Nous avons acheté vos vis. Et l'argent que nous avons payé est dans votre enveloppe maintenant. Mes amis achètent aussi un grand nombre de vos produits.



Le mécanicien: Vos amis? Mais combien d'autres amis avez-vous dans cette usine, Sainte-Touche?



L'étranger: Beaucoup plus que vous ne pensez. Il y a, par exemple, un monsieur qui vient de Chine et qui utilise vos éléments de machine dans ses rizeries... puis, celui des Indes néerlandaises... puis, l'autre du Pérou... puis...



Le mécanicien: Mm-mm... Ainsi, c'est de là que vient ma paye! Vous êtes donc les gars qui m'aident à acheter de la viande, des légumes, du beurre, des oeufs et du lait. Alors, Sainte-Touche, vous et vos amis, vous allez rester longtemps ici, n'est-ce pas? Peut-être y aurait-il autre chose que je pourrais faire pour vous...?



L'étranger: Il y a quelque chose que vous pouvez faire. Appliquez-vous à bien faire chaque pièce que vous faites. Cela nous plaira et nous continuerons à acheter de vous.

Au moins 35 cents de chaque dollar que vous gagnez proviennent du commerce extérieur du Canada... ce commerce qui crée un tiers de tout l'emploi du pays. Peu importe qui vous êtes... le commerce d'exportation vous touche de près. Ainsi, plus le commerce extérieur du Canada progressera, plus vous y trouverez votre profit! Quiconque achète ou vend des marchandises à l'étranger crée des emplois au Canada. C'est pour cette raison que nous avons un Service du Commerce extérieur au Ministère du Commerce. Dans 29 pays du monde, ce service est représenté par des Commissaires du Commerce. Au siège de l'administration se trouve un personnel d'experts en exportation et en importation qui recueille les renseignements les plus récents, les fait connaître et aide d'une façon pratique tous les gens d'affaires et toutes les maisons qui désirent acheter ou vendre à l'étranger.



MINISTÈRE DU COMMERCE, OTTAWA, CANADA

L'hon. James A. MacKinnon, Ministre

M. W. Mackenzie, sous-ministre

Pour vous, Mesdames

Interview de madame L. Morency de Québec par Marie de Salle

Lors de la dernière réunion du Bureau Confédéral à Montréal, j'ai eu le plaisir d'interviewer Madame Lauréat Morency, de Québec, à l'Hôtel Pennsylvania à Montréal.

Toc!... Toc!... Très gentille va, la dame du Président du Conseil Général de Québec. Cette petite dame vive s'intéresse passionnément aux affaires des syndicats catholiques (elle fut déjà membre active, puis officier d'un syndicat); elle sait tout ce qui se passe; quand elle ne le sait pas... elle le devine!

Rien ne la réjouit tant que les succès et l'expansion du mouvement. Par contre, elle déplore, avec une logique bien féminine, toute désunion intérieure, si minime soit-elle, comme étant un mal qui ronge les plus beaux efforts, qui gâte sournoisement les plus francs succès. "Tous les membres des syndicats, dit-elle, les

chefs surtout, sont faits pour s'entraider; pour se compléter par leurs qualités respectives; s'ils ne le font pas, leur travail est boiteux".

Mariée depuis deux ou trois ans à un vétéran des syndicats catholiques, qui compte vingt ans de syndicalisme actif et occupe actuellement le poste de Président du Conseil Général de Québec où il a son bureau syndical, madame Morency évoque encore les circonstances heureuses de son premier tête-à-tête:

"Ça faisait trois ans que j'étais dans le Syndicat du Vêtement, m'affirme-t-elle, et je n'avais pas encore rencontré mon mari qui était du même syndicat!" — "Alors, comment se fait-il..." — "Le jour de notre rencontre, nous avions une réunion. Quand vint le moment de commencer, il n'y avait personne pour présider l'as-

semblée, l'ancien président était momentanément absent. Alors mon mari monta sur la plate-forme pour le remplacer. J'étais moi-



Madame Morency

même officière. Je le vis et l'entendis comme il faut, cette fois...! Quant tout fut terminé, nous

avons jase, puis il m'amena au restaurant..."

Et c'est depuis ce beau jour-là qu'il est devenu le galant cavalier attiré d'une petite dame qui sait apprécier toutes les joies, tous les imprévus, les beaux côtés de sa vie sociale et familiale. Elle a dû d'ailleurs être à la hauteur des épreuves qui se laissent deviner au cours de sa conversation.

"C'est mon deuxième mariage, dit-elle. J'ai enterré mon mari et un de mes garçons dans l'espace de 18 mois..." Elle est maintenant la maman d'une famille de quatre grands enfants dont le plus jeune, "son bébé" comme elle la nomme, est une charmante jeune fille de 15 ans. "Notre bébé est habile, dit-elle avec fierté, c'est elle qui tient maison durant notre absence. Elle cuisine, coud et se débrouille fort bien! Je me fie entièrement à elle quand nous nous absentons pour un ou plusieurs jours. Notre ménage s'entend comme un petit syndicat. Mon mari est le plus grand ami de mon garçon. Avons-nous quel-

que discussion de famille que nous avons tôt fait de nous partager en deux camps égaux pour neutraliser les votes... et nous nous amusons bien avec ce procédé.

"Mon mari me téléphone toujours s'il s'absente; ma distraction préférée est de le suivre dans ses petits voyages. Ah! tiens, j'oubliais, nous aimons beaucoup ces réunions entre membres de famille des syndicats; les contacts étant plus intimes et spontanés il en résulte de grands bienfaits pour les syndicats."

—Eh bien! madame Morency, je crois qu'il faut nous quitter... :Je suis très heureuse de notre entrevue.

—"Moi de même! j'ai bien hâte de vous revoir ainsi que tout notre monde, au grand Congrès qui se tiendra à Québec. Je vous assure que nos gens s'y préparent."

—Ah! Les gens de Québec! Ils sont toujours des plus courtois! Je vous remercie madame Morency, et vous dis au revoir, au Congrès."

Marie DE SALLE.

I. NANTEL

Bois de Sciage

MASONITE — TEN TEST — BEAVER BOARD

Coin Papineau et DeMontigny Tél. CH. 1300 Montréal

Tél. FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY

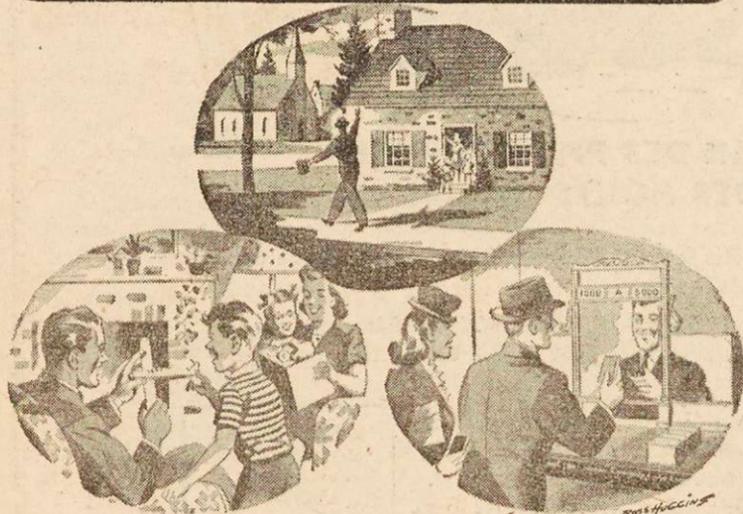
(à proximité de l'édifice des Syndicats)

La Paix...

La Liberté...

et La Prospérité

sont les résultats naturels du travail assidu et de l'économie systématique.



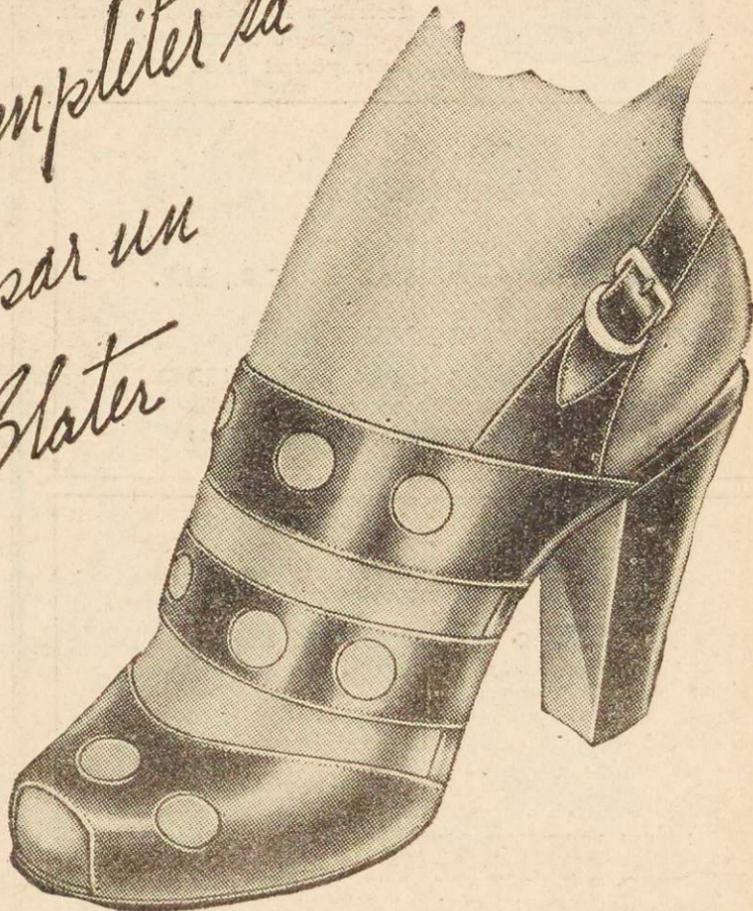
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

Toute femme élégante sait compléter sa toilette par un soulier Slater



Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater



Cercle d'études

Dans l'article paru dans le journal du mois d'août sur le sujet du cercle d'études, nous avons commencé d'énumérer et d'expliquer certains procédés de travail tels que la question circulaire et la lecture commentée.

Dans le présent article nous faisons suite à ce dernier en expliquant brièvement un troisième procédé de travail susceptible de former les membres d'un cercle.

PROCEDES DE TRAVAIL (suite)

C. CONFERENCE

Une conférence est une réunion de personnes discutant sur un sujet convenu. Dans le sens où nous l'entendons, une conférence est un exposé fait par un membre du cercle, sur une question d'intérêt général ou particulier, susceptible d'éclairer l'esprit et de former la volonté.

Cette conférence peut être écrite ou peut aussi être parlée. Inutile d'insister sur le mérite d'une conférence écrite tout au long. Dans ce cas, elle est éminemment utile pour l'esprit, parce que le travail de réflexion personnelle force à mieux coordonner ses pensées, tire du vocabulaire et de l'expérience personnelle les mots les plus exacts, et les images les plus vives et les plus sensibles, capables de porter la persuasion dans l'esprit des membres et d'emporter leur adhésion aux vérités expliquées. La conférence parlée n'astreint pas le conférencier à un texte; elle ne l'exempte cependant pas de classer les idées générales du sujet dans un ordre logique, de les encadrer dans un plan complet, de façon que ces idées générales puissent se prêter à des développements qui ne chevauchent pas les uns sur les autres.

De toute façon, que ce soit une conférence écrite ou parlée, celle-ci ne doit être qu'un exposé fait dans un plan lucide et dans un style sans prétention. En effet, l'emploi d'expressions simples, faciles, non élevées ou obscures et une présentation facile à comprendre du sujet auront pour effet que celui-ci fera mieux ressortir la valeur d'application des idées générales à la vie sociale et syndicale.

Vu aussi que les membres du cercle ont à parler dans le milieu ouvrier, il est bon, qu'à mesure que se forme l'habitude de parler dans les réunions du cercle, la conférence ne se rédige pas entièrement et dans sa forme définitive. Mais il reste toujours que, au moins, un canevas très clair doit être écrit parce qu'il est essentiel que l'ensemble des idées principales soit ordonné et classé.

Au-dessus de ces recommandations il en reste une qui peut être considérée comme une règle essentielle. Que ce soit une conférence écrite ou parlée il importe souverainement d'en bien faire ressortir, pour ainsi dire, le squelette du sujet. C'est là le moyen infailible de faire progresser l'instruction et la formation des membres du Cercle.

Georges COTE,

Aumônier général de la C.T.C.Q.

Avec les hommages de

L'HONORABLE

WILFRID GARIEPY C.R., M.P.

AVOCAT

DEPUTE AU FEDERAL DES TROIS-RIVIERES

844, rue Notre-Dame, Trois-Rivières

Avec les compliments

de

THE FOUNDATION COMPANY
OF CANADA
LIMITED

GUY AND SHERBROOKE STREETS

MONTREAL

Travail Soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

FABRICANTS DE

Draps et Taies d'oreillers
"Colonial"

Magog Fastest Fabrics



... "ET QUI PAR DES PIEDS TOUCHE
À L'EMPIRE DES MORTS" (Le chêne et le roseau)

Pour le "Diable Rouge de la Forêt" la fable de La Fontaine est le chef d'oeuvre de la littérature.

Le "Diable Rouge de la Forêt" est ce génie malfaisant qui suggère l'imprudence et la négligence dont résulte ce sabotage inutile—les feux de forêt.

Pour l'amour du Canada, pour vous-même, n'oubliez jamais ces vers de La Fontaine—"Et qui par ses pieds touche à l'empire des morts". Constituez-vous le gardien de la forêt et des créatures qui y habitent;

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ÉLIMINER
les feux de forêts.

TRANSPORT • CONSTRUCTION • GENIE CIVIL
The Shawinigan
WATER & POWER CO.
ELECTRICITÉ • PRODUITS CHIMIQUES
SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED • QUEBEC POWER COMPANY
filiales et subsidiaires

Ceci est la dixième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

CODE NATIONAL DU TRAVAIL

Il appert probable qu'une conférence aurait lieu en septembre à Ottawa, entre les ministres provinciaux du travail, en vue d'étudier la question d'un Code national du Travail.

M. l'honorable Barrette ne croit pas à l'opportunité de cette conférence. "Si elle a lieu, il s'opposera, a-t-il dit, à l'adoption d'un Code national du Travail". "Nous avons tout ce qu'il faut pour répondre à toute éventualité dans la province de Québec", a-t-il déclaré.

En principe Monsieur Barrette a le droit de s'opposer à cette réunion; si elle a lieu, il fera bien néanmoins de s'y rendre, ce sera alors son devoir pour voter contre tel code.

Nous serions tentés même de souhaiter que cette conférence ait lieu, ce pourrait être l'occasion pour notre Ministre du Travail de soumettre à l'attention de ses col-

lègues des autres provinces l'urgente nécessité d'effectuer au moins une entente interprovinciale pour établir des normes nationales sur les deux points vitaux suivants: la durée hebdomadaire maximum de travail et le taux horaire minimum de salaire.

L'urgence de normes nationales surtout sur ces deux points éclate à tous les yeux; sans ces normes nationales il sera toujours impossible de parvenir à réaliser entre les provinces une équation convenable des salaires dans toutes les industries.

Sans doute monsieur Barrette a raison de dire que notre législation permet de répondre à toute éventualité si on entend par là les différends ouvriers. Il ne faudrait pas prétendre cependant que chaque province disant la même chose nous parviendrons à réaliser dans le pays une parfaite économie industrielle!

COMPAGNIE ACTON SHOE LTEE

Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

Marion & Marion

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
en tous pays

Raymond-A. ROBIC

J.-Alfred BASTIEN

761 ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL

COMPLIMENTS DE

VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED

VICTORIAVILLE, P.Q.

MANUFACTURIERS

D'AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE A COUCHER

ET DE SALLE A MANGER

EN PLACAGE (VENEER)

J.-E. ALAIN — Président et gérant-général

F.-E. ALAIN — Vice-président et assistant-gérant

J.-R. ALAIN — Trésorier

MAURICE CHARTRE — Secrétaire-directeur

ARISTIDE COUSINEAU — Directeur

A l'occasion du 25ème anniversaire de fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, il nous fait plaisir de souhaiter le plus de succès possible à la C.T.C.C. pour le plus grand bien de tous les ouvriers de la Province et du Canada en général.



ST-JOHNS SILK Co. Limited

ST-JEAN, QUÉ

Programme officiel du XXVe Congrès de la C.T.C.C.

SAMEDI, LE 14 SEPTEMBRE 1946

Inscription des délégués au Secrétariat des Syndicats Catholiques, 19 rue Caron.

Dans l'avant-midi, de 10 h. à midi, dans l'après-midi de 2 h. à 4 h., dans la soirée de 8 à 10 h.

DIMANCHE, LE 15 SEPTEMBRE

- 8.15 a.m.: Ralliement de tous les congressistes et invités au Monument Hébert, à l'Hôtel de Ville.
- 8.30 a.m.: Allocutions du Président général de la C.T.C.C. et de son Honneur le Maire de Québec.
- 9.00 a.m.: Messe pontificale à la Basilique de Québec et sermon par le Rév. Père Sauvé o.m.i.
- 10.45 a.m.: Photographie des invités et délégués immédiatement après la messe.
- 11.00 a.m.: Inscription des délégués à l'Académie Commerciale, 20 rue Chauveau.
- 12.00 a.m.: Dîner d'ouverture du Congrès à l'Académie Commerciale, 20 rue Chauveau, sous la présidence de M. Lauréat Morency, président du Conseil Général des S.N.C. de Québec.
Allocutions de circonstances.
- 3.30 p.m.: Excursion sur le fleuve, rassemblement à la Traversée de Lévis.
- 8.00 p.m.: Ouverture officielle du XXVe Congrès de la C.T.C.C. à l'Académie Commerciale, 20 rue Chauveau.
1.—Rapport du Président général de la C.T.C.C.
Discussion.—Rapport référé au Comité approprié.
2.—Rapport du comité des Pouvoirs et Comités.

LUNDI, LE 16 SEPTEMBRE

- 9.00 a.m.: Messe pour les membres défunts de la C.T.C.C. célébrée par l'abbé Georges Côté, aumônier général à la Basilique de Québec.
- 10.00 a.m.: Deuxième séance du Congrès.
1.—Rapport du Comité des lettres de créance.
2.—Rapport du Bureau Confédéral par le Secrétaire général.
3.—Discussion. Rapport référé au Comité approprié.
4.—Rapport du Trésorier de la C.T.C.C.
5.—Discussion. Rapport référé au Comité approprié.

LUNDI après-midi MARDI, MERCREDI et JEUDI avant-midi
Etude du feuillet général des Résolutions. — Rapports des Fédérations et des Comités spéciaux du Congrès.

JEUDI APRES-MIDI

Election et installation des officiers et directeurs de la C.T.C.C. — Clôture du Congrès.

Commission des relations ouvrières de la province de Québec

Règlement No 1

Reconnaissance d'associations

La Commission de relations ouvrières de la province de Québec, en exécution de la Loi des Relations ouvrières (S.R.Q., 1941, c. 162-A).

Ordonne et décrète par le présent règlement No 1 ce qui suit, savoir:

1.—Pour l'appréciation du caractère représentatif d'une association, les conditions auxquelles une personne peut être reconnue comme membre d'une association, sont les suivantes:

- a) être âgée d'au moins seize ans;
- b) avoir été régulièrement admise membre et avoir signé une carte d'adhésion dûment datée;
- c) avoir personnellement payé un droit d'entrée ou d'initiation d'au moins un dollar (\$1.);
- d) être tenue de payer personnellement des cotisations à un taux non inférieur à cinquante cents (50c) par mois;
- e) avoir personnellement payé les cotisations pour au moins un mois, s'il s'agit d'un nouveau membre;
- f) n'avoir pas d'arriérés de cotisations pour plus de trois mois, s'il s'agit d'un membre déjà initié;

g) occuper régulièrement un emploi se rattachant aux occupations professionnelles normales de l'employeur à l'égard duquel la reconnaissance est demandée.

2.—Le certificat de reconnaissance demeure la propriété de la Commission et doit, au cas de révocation, lui être transmis par l'association à laquelle il a été émis.

3.—Le certificat de reconnaissance sera signé par un membre, le secrétaire ou un secrétaire adjoint, de la Commission et sera revêtu du sceau de la Commission.

4.—La Commission avisera par lettre expédiée sous pli recommandé, l'employeur à l'égard duquel elle a accordé, refusé, confiné ou révoqué la reconnaissance d'une association de salariés, comme représentant de salariés à son emploi; un semblable avis sera envoyé à l'association d'employeurs

lorsque le certificat de reconnaissance mentionnera cette dernière au lieu et place de l'employeur.

5.—Tout mémoire ou communication transmis à la Commission à l'appui d'une requête en reconnaissance ou s'y opposant, doit être autant que possible rédigé sous forme de requête.

Les allégations doivent autant que possible en être, pour plus de clarté, consignées dans des paragraphes numérotés successivement.

6.—Les documents exigés par la Commission doivent lui être transmis à double exemplaire, à son siège social, en la cité de Québec; la même règle s'applique à tout document produit à la Commission.

Fait et passé en la cité de Québec, ce quatrième jour du mois de juillet, mil neuf cent quarante-six.

Le Président: (Signé) Eudora Boivin; le Vice-Président: (Signé) H.-C. Lebrun; les Membres: (Signé) P.-A. Gosselin, B.-E. Brais, Candide Rochefort.

Secrétaire: Paul-E. Bernier.

Extrait de la Gazette Officielle de Québec du 3 août 1946.

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926, Plessis — AM. 8900
4156, Adam — AM. 3733

HOMMAGES DU CONSEIL DE LA TUQUE AUX TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA

(CTCC)

La Tuque, endroit idéal pour la grosse et spécialement la petite industrie. Main-d'oeuvre experte à bon marché, électricité et eau en quantité illimitée, etc. Son conseil municipal est le suivant:

Echevins:

ROCH COURTEAU
ADJUTOR LAMONTAGNE
C. B. GAGNE
NORBERT THIBEAULT
FRANCIS DUCHESNEAU
JOS-NIL GAUDREAU

OMER VEILLETTE, maire

ARMAND GAGNON, Gérant municipal
A. ALDORI DUPONT, Greffier
PHILIPPE BOUCHARD, Trésorier
EUENE HARVEY, Contremaître
VICTOR FORTIN, Chef Police

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

AVEC LES COMPLIMENTS

DE

CANADIAN CAR & FOUNDRY COMPANY LIMITED



PARTOUT VOS "VOISINS"

La C-I-L possède 27 usines dans 18 localités du Canada, de façon à assurer un service rapide à tous ses clients, partout où ils se trouvent. La C-I-L a établi ses usines à proximité des matières premières et dans les centres de distribution des produits ouvrés, offrant ainsi aux ouvriers de tout le Canada une variété d'emplois rémunérateurs.

LA CHIMIE AU SERVICE DES CANADIENS



IP-46-1A-FR

Les indéfrisables seraient nuisibles...

Si les enquêtes actuellement conduites par le Département de Santé de la ville prouvent que l'emploi de l'"acide thioglycolique" qui entre dans des solutions à indéfrisables (permanents) peut réellement causer un dommage persistant; on fera appel aux autorités fédérales.

Actuellement, les enquêteurs visitent les salons de beauté, les pharmacies et les autres endroits d'approvisionnement afin de se rendre compte de la véracité des prétendus dangereux effets de cet acide.

Cette enquête débuta à la suite d'une plainte portée par l'"American Medical Association Journal" qui a avancé que l'acide thioglycolique contenue dans ces solutions (soit 5%) causé l'empoisonnement, la perte des cheveux, des troubles du foie, de la peau, l'enflure du visage, des éruptions du cuir chevelu, des crampes et des plaies purulentes.

Le "Journal" déclare que les personnes délicates et faibles sont

les victimes les plus faciles. Sont considérées comme très dangereuses les solutions à indéfrisables qu'emploient les personnes qui ne s'y connaissent pas; il s'agit ici de ces solutions acides et de celles qui contiennent des applicateurs de coton, des broches à cheveux et qu'on trouve en vente dans les magasins à rayon et dans les pharmacies.

Les pharmaciens que les enquêteurs ont rencontrés, disent qu'ils ont vendu en grande quantité ces préparations l'année dernière. Ils admettent que l'emploi sans "contrôle" de ces produits peut nuire à la santé, mais ils ajoutent que les déclarations du "Journal" ne sont pas si vraies dans la pratique puisque des milliers de femmes ont employé cette solution à indéfrisables sans inconvénients graves.

Quelques propriétaires, de salon de beauté disent qu'ils n'ont jamais employé ces solutions ou qu'ils ont dû en discontinuer l'emploi—je cite leurs paroles—"parce que ces produits ne sont pas as-

sez parfaits pour en risquer l'emploi sur notre clientèle".

Un grand salon de beauté du nord de la ville cite 9 cas de personnes qui ont été incommodées après avoir eu des indéfrisables à base de ces solutions. Les salons de coiffures achètent ces solutions importées de New York et de Saint-Paul.

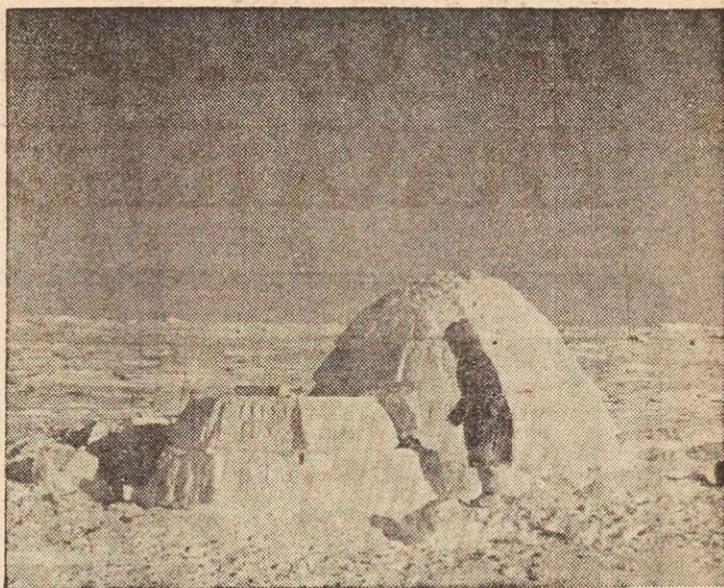
Un indéfrisable a coûté environ de \$10.00 à \$20.00, mais, affirme le "Journal", de son usage croissant et de la haute publicité, il est résulté que ce sont des gens non qualifiés et ordinaires qui l'appliquent.

Ne serait-il pas prudent, chères lectrices, d'attendre les résultats définitifs de cette enquête avant de vous servir de ces solutions où de ne plus nous en servir, si nous le faisons déjà.

Chose certaine, c'est qu'il y a du vrai là-dedans. Nous ne perdons rien pour attendre.

Extrait et traduit du "Herald" de Montréal, 21 juin 1946, par Marie DE SALLE.

Crise du logement?



A la grande surprise des Esquimaux, les hommes de l'expédition Musk-Ox savaient construire en un rien de temps des iglous qui valaient bien les leurs et qu'ils meublaient ensuite de bizarres instruments scientifiques. Photo extraite du documentaire CARAVANE BOREALE, une réalisation de l'Office National du Film (série En Avant Canada).

Encouragez nos Annonceurs!

Une convention collective conclue dans un temps record

Le Syndicat National Catholique des Employés de la Transformation du Lait de Stee-Anne-de-la-Pérade Inc. par le travail de son agent d'affaires, M. Emile Tellier, vient de signer une convention collective de travail avec son employeur "Les Produits Laitiers Laurentide Limitée".

Cette convention collective de travail a été négociée dans un temps record, grâce à la collaboration sincère et franche de l'employeur avec ses employés. Les négociations se sont faites d'une façon très cordiale et les résultats obtenus pour les employés sont très satisfaisants, étant donné que c'est la première convention conclue dans cette industrie.

Les employés ont obtenu des avantages considérables de toutes sortes, notamment la sécurité dans l'emploi, par une clause prévoyant la séniorité pour tous les employés; une semaine de vacances payées pour les employés ayant au moins six mois de service pour la Compagnie et deux semaines de vacances payées pour les employés permanents qui ont cinq ans de service. De plus, la convention leur garantit une augmentation de salaires substantielle que nous publierons quand le Conseil Régional du Travail aura donné son assentiment à la demande conjointe qui lui est adressée par les patrons et les employés.

Ceux-ci ont également obtenu plusieurs autres avantages qui seront publiés sous peu.

Les Syndicats Nationaux Catholiques, par leur agent d'affaires, tiennent à remercier sincèrement le Président de la Compagnie, M. P. A. Morel, de Québec, ainsi que M. Philippe Parizeau, surintendant de l'usine à Stee-Anne-de-la-Pérade et son assistant, M. Blais, pour l'amabilité et la véritable collaboration qu'ils ont apportée dans les négociations avec les employés, ce qui mérite d'être mentionné.

ALCAN

**A la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada,
à l'occasion de son 25ème anniversaire**

Au cours des derniers 25 ans, la nation canadienne a fait d'énormes progrès au point de vue industriel. Et, dans ce domaine, aucune autre province du Canada n'a tenu une place plus importante que celle de la province de Québec.

Aujourd'hui, l'industrie canadienne continue à faire des pas de géant et de nouveaux horizons s'ouvrent sans cesse devant nous; le Canada peut regarder l'avenir avec confiance, à condition que sa production reste forte.

Une meilleure production signifie des salaires meilleurs. Toute incompétence, tout relâchement dans la production peuvent ne pas avoir des effets immédiats sur le revenu de chacun; mais, tôt ou tard, il en résulte inévitablement des pertes de salaires pour tous.

ALUMINUM COMPANY OF CANADA, LTD.

ARVIDA · ISLE MALIGNÉ · SHAWINIGAN FALLS

WAKEFIELD · KINGSTON · ETOBICOKE

LA C.T.C.C. AU SERVICE DES TRAVAILLEURS DEPUIS 25 ANS



Gracieuseté du "FRONT OUVRIER"

Préparons - nous pour bien vivre notre
25ème ANNIVERSAIRE